



**Siège : Abidjan Plateau, Boulevard Angoulvant, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BPV 2876 Abidjan 04 - Tel : +225 27 20 21 20 00 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 22 02 18
Secrétariat IGF : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 10 80 / +255 27 20 21 60 16
E-Mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci - Numéro vert 800 00 380
BLC : Cocody les II-Plateaux, derrière l'ENA à 100m de la maison de l'Avocat (Siège de Côte d'Ivoire)
Tel : +225 27 22 52 97 98 - E-Mail : plaintes@igf.finances.gouv.ci**



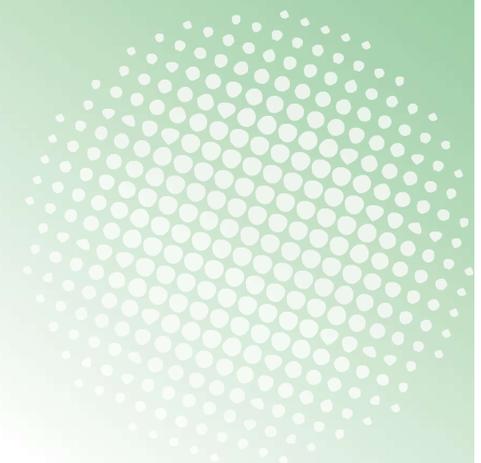
**Ministère des Finances
et du Budget**



RAPPORT ANNUEL 2023

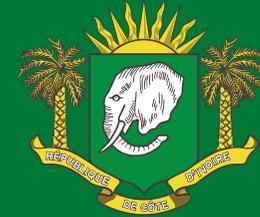
ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification





**Ministère des Finances
et du Budget**



IGF
**Instrument d'appui à la
promotion de la bonne
gouvernance économique
et financière**



**Siège : Abidjan Plateau, Boulevard Angoulvant, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BPV 2876 Abidjan 04 - Tel : +225 27 20 21 20 00 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 22 02 18
Secrétariat IGF : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 10 80 / +225 27 20 21 60 16
E-Mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci - Numéro vert 800 00 380
BLC : Cocody les II-Plateaux, derrière l'ENA à 100m de la maison de l'Avocat (Siège de Côte d'Ivoire)
Tel : +225 27 22 52 97 98 - E-Mail : plaintes@igf.finances.gouv.ci**





IGF / BLC
Outil d'appui à la lutte
contre la fraude
économique et
financière



Siège : Abidjan Plateau, Boulevard Angoulvant, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BPV 2876 Abidjan 04 - Tel : +225 27 20 21 20 00 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 22 02 18
Secrétariat IGF : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 10 80 / +225 27 20 21 60 16
E-Mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci - Numéro vert 800 00 380
BLC : Cocody les Il-Plateaux, derrière l'ENA à 100m de la maison de l'Avocat (Siège de Côte d'Ivoire)
Tel : +225 27 22 52 97 98 - E-Mail : plaintes@igf.finances.gouv.ci

L'IGF, STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

S O M M A I R E

SYNTHESE DU RAPPORT	4	III- FICHES SIGNALETIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS REALISEES EN 2023	23
I- PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES	8	III-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)	23
I-1 Textes	8	III-2 Inspection et évaluation	27
I-2 Organisation et fonctionnement	9	III-3 Appui-conseil et coordination	29
II- PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2023	12	III-4 Appui a la lutte contre la corruption	31
II-1 Audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)	14	IV- RESUME SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES REALISEES EN 2023	34
II-2 Inspection et évaluation	16	IV-1 Activités d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale	34
II-3 Appui-conseil et coordination	18	IV-2 Inspection et évaluation	63
II-4 Appui à la lutte contre la corruption	20	IV-3 Appui-conseil et coordination	72
II-5 Autres activités	20	IV-4 Appui à la lutte contre la corruption	75
		IV-5 Autres activités	76
		PERSPECTIVES	81



Monsieur Adama COULIBALY,
Ministre des Finances
et du Budget

Madame Marie Hélène SARASSORO
épouse FADIGA
Inspecteur Général des Finances
par intérim



SYNTHESE DU RAPPORT

En application des dispositions de l'article 16 du Décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant ses attributions, son organisation et des textes subséquents, l'Inspection Générale des Finances (IGF) élabore chaque année un rapport annuel.

1. RAPPEL DES MISSIONS DE L'IGF

Conformément aux dispositions suscitées, les activités de l'IGF couvrent les cinq (5) domaines suivants :

- les missions d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- les missions d'inspection des services et le contrôle des opérations des quatre (4) fonds de soutien Covid-19 ;
- les activités d'appui-conseil et de coordination de différents comités d'appui à la gouvernance économique et financière ;
- les activités d'appui à la lutte contre la corruption financière et la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;
- les activités relatives au renforcement des capacités des agents de l'IGF dans les domaines du contrôle et de l'audit internes, de la lutte contre la corruption ainsi qu'à la revue du système de management de la qualité.

2. BILAN 2023

Ce bilan a trait aux cinq (5) axes d'intervention de l'IGF sus indiqués.

2-1 Contrôle et audit interne

En 2023, les missions de contrôle de l'IGF ont porté, tout comme en 2022 sur vingt-sept (27) projets et programmes financés ou cofinancés par les PTFs.

Toutefois, les interventions de l'IGF au cours de cette période ont été plus importantes.

En effet, 72 rapports d'audit interne ont été produits contre 63 en 2022, soit une augmentation de 14,28%.

Ces interventions ont porté sur les thématiques ci-après :

- Le contrôle des activités opérationnelles des projets ;
- Le contrôle des opérations financières ;
- l'évaluation de l'efficacité des conventions passées entre les projets et les parties prenantes ;
- l'évaluation du processus de gestion des marchés passés par les projets ;
- le suivi des recommandations formulées par les missions d'audit interne, d'audit externe et les missions de supervision de la Banque mondiale ;
- la gestion administrative et des ressources humaines.

2-2 Inspection et appui-conseil

2-2.1 Fonds COVID-19

L'IGF a procédé au contrôle des quatre (4) fonds de soutien COVID-19 aux entreprises et aux ménages vulnérables sous deux (2) angles :

- le suivi des recommandations formulées au cours des missions antérieures (2020-2021) ;
- le contrôle des opérations couvrant la période de janvier à décembre 2022.

A l'issue du contrôle de ces fonds, quatre (4) rapports ont été produits.

2-2.2 Audit organisationnel et de gestion

L'IGF a réalisé l'audit organisationnel et de gestion de quatre (4) structures étatiques, à savoir : l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR), la Direction du Guichet Unique du Ministère du Tourisme et la Direction des Services Vétérinaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Ces audits ont été matérialisés par quatre (4) rapports.

2-2.3 Apurement des passifs validés et remboursement des crédits de TVA

2-2.3.1 Apurement des passifs

Sur la base des conclusions de l'audit des passifs de l'Etat adoptées en Conseils des Ministres du 21 mars 2018, l'Etat a poursuivi l'apurement des passifs validés débuté depuis

2019. Ainsi, conformément à l'instruction interministérielle n°001 MEF/SEMPBPE/CAB du 13 mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs audités et validés, l'IGF n'a instruit, pour l'exercice budgétaire 2023 que 6,92 milliards sur une dotation de 20 milliards, soit 34,6%

2-2.3.2 Remboursement des crédits de TVA

Créé dans un souci de transparence et d'équité et présidé par l'Inspecteur Général des Finances, le Comité Paritaire Public/Privé dit de Remboursements des Crédits de TVA regroupe les représentants de la CGECI et ceux des régies financières. Au terme des travaux de l'exercice 2023, la Régie TVA a procédé, sous la supervision dudit comité, au paiement d'un montant de 142,15 milliards sur un total de 175,12 milliards de demandes de crédits TVA, soit un reste à payer de 32,97 milliards.

2-3 Appui à la lutte contre la corruption

La troisième Division de l'IGF appelée Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) a axé ses activités sur le traitement des dénonciations relatives à la fraude fiscale et l'appui à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

2-3.1 Enquêtes sur dénonciation

La BLC a ouvert 23 dossiers d'enquête sur la fraude fiscale, douanière et de change dont les résultats sont les suivants :

- 4 dénonciations ont été classées sans suite ;
- 8 dénonciations de fraudes fiscales et/ou douanières avérées avec des recommandations de rappel de droits et de paiement d'amende formulées à l'encontre des entreprises mises en cause ;

- 9 dossiers d'enquête portant sur des dénonciations de transferts de fonds illicites hors Zone UEMOA achevées et transmis au pôle pénal économique et financier pour les suites à donner ;
- 2 dossiers sont en cours de traitement.

2-3.2 Collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)

L'appui à la HABG a été axé sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

2-4 Renforcement des capacités

L'IGF a procédé au renforcement des capacités de ses agents en vue de professionnaliser tous ses corps de métiers sous deux angles :

- formation-métier ;
- formation-support.

2-4.1 Au titre des formations-métiers

- la certification au COSO 2013 ;
- la démarche de l'audit interne selon les normes internationales ;
- les composantes du référentiel COSO ;
- l'optimisation des fonctions de contrôle et d'audit internes ;
- la réglementation des relations financières en matière de lutte contre la fraude, la corruption et les infractions assimilées.

2-4.2 Au titre des formations-supports

- la sécurité des systèmes d'information ;
- la rédaction administrative.

2-5 Système de Management de la Qualité et site internet de l'IGF

2-5.1 Système de Management de la Qualité (SMQ)

Outre le renforcement des capacités des acteurs clés du SMQ, l'IGF a réalisé l'audit de renouvellement de son Système de Management Qualité. Cet audit, conduit par Bureau VERITAS, a été soldé par le renouvellement de la certification de l'IGF à la norme ISO 9001 version 2015 pour une durée de trois (3) ans au cours desquels, l'IGF va être soumis à des audits de suivi.

2-5.2 Site internet

Afin de rendre compte de ses activités dans la droite ligne du respect du principe de redevabilité vis-à-vis des usagers clients, l'IGF dispose d'un site internet accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci

Au total, l'IGF a produit au terme de l'exercice 2023, quatre-vingt-huit (88) rapports de gouvernance dans le cadre de ses diverses missions (audit interne, inspection, appui-conseil, missions inopinées, etc.) dont 72 afférents aux missions d'audit interne, soit 81 % des rapports.

3. RAPPORT 2023

Le présent rapport présente les activités de l'IGF au titre de l'exercice 2023 suivant les quatre (4) déclinaisons ci-après :

- présentation de l'Inspection Générale des Finances ;
- principales activités ;
- fiches signalétiques des principales activités ;
- résumé synoptique des principales activités.

Numéro vert 800 00 380



**STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE
PROXIMITÉ DANS LES DOMAINES
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

I-1 TEXTES

Rattachée au Cabinet du Ministre des Finances et du Budget, depuis novembre 2023, l'Inspection Générale des Finances (IGF) est une structure de gouvernance de proximité dans le domaine économique et financier. Elément du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance, elle est régie principalement par les textes suivants :

- **Texte de base :**

Le Décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF.

- **Autres textes :**

- le Décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- le Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- l'Arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ;

- l'Arrêté n°106/MEF/SEPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'interventions de l'Inspection Générale des Finances auprès des projets et programmes financés et cofinancés par la Banque mondiale ;
- les Ordonnances n°2021-382/383/384/385 du 15 avril 2021 portant création, attribution, organisation et fonctionnement des fonds suivants :

- Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds Spécial de Solidarité FSS-COVID-19 ;
- Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises, dénommé FSGE-COVID-19 ;
- Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises, dénommé FSPME-COVID-19 ;
- Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel, dénommé FASI-COVID-19.

Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des attributions transversales de gouvernance qui couvrent principalement les activités des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget ainsi que des structures gérant des fonds publics, à savoir :

- une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des Directions Centrales et services extérieurs, des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- des missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux, des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;
- des missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget et, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget , des structures publiques relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

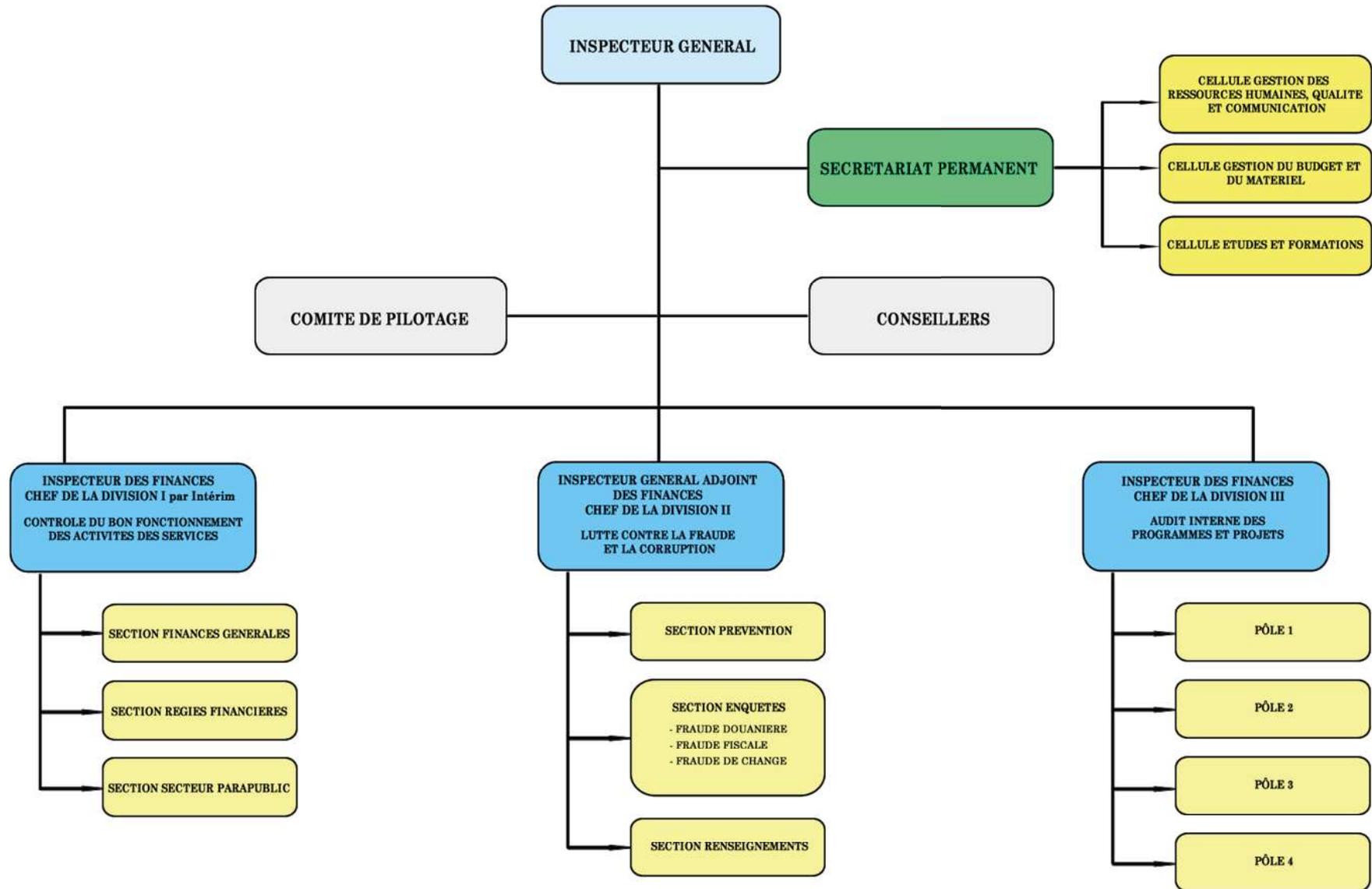
Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique des inspections sectorielles des Ministères en charge de l'Economie, des Finances (MEF) et du Budget , à savoir : l'Inspection Générale du Trésor (IGT), l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF), l'Inspection Générale des Douanes (IGD), la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) et la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE).

I-2 Organisation et fonctionnement

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'un Secrétaire Permanent, de trois (3) Inspecteurs Généraux Adjointes, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers, d'Agents de Police Judiciaire et de personnel d'appui (Conservateurs d'archives, Secrétaires de Direction, Agents Spécialisés de Travaux Publics etc.).

Au 31 décembre 2023, l'effectif de l'IGF est de 154 agents répartis dans trois (3) divisions opérationnelles et quatre (4) cellules spécialisées telles que retracées dans l'organigramme ci-après :

ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES



L'EQUIPE DIRIGEANTE



M. Lassana SYLLA
Inspecteur Général des Finances



Mme ADOU née
DAMIEN Flore Marcelle
Secrétaire Permanent



Mme BAROAN née CISSÉ Marie-Claude
**Inspecteur des Finances,
Chef de la Division I par intérim**



M. Mathias AKOUBÉ
**Inspecteur Général Adjoint,
Chef de la Division II et III**

II

PRINCIPALES ACTIVITES DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Les principales activités réalisées par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en 2023 sont réparties selon les axes suivants :

- audit interne des projets et programmes ;
- inspection ;
- appui-conseil et coordination ;
- lutte contre la corruption ;
- autres activités

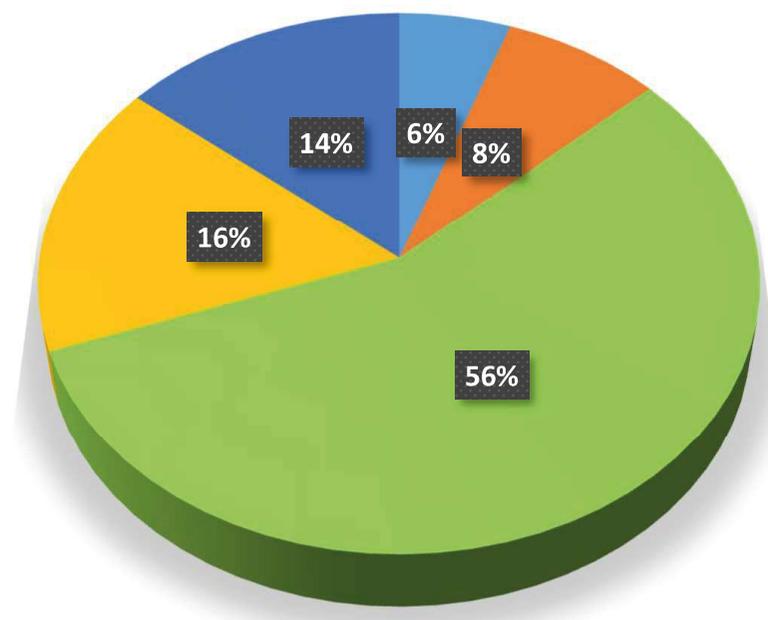
Les missions d'audit interne des projets et programmes représentent 56 %, les missions d'inspection 8 %, les activités d'appui-conseil 6 %, les activités d'appui à la lutte contre la corruption 14 % et les autres activités portant sur le renforcement des capacités et la démarche qualité 16 %.

La synthèse de ces activités est présentée dans le tableau ci-après :

ACTIVITES	%
AUDIT INTERNE DES PROJETS ET PROGRAMMES	56 %
1. Missions d'audit interne	56 %
INSPECTION ET EVALUATION	8 %
1. Missions programmées	7,20 %
2. Missions inopinées	0,80 %
APPUI-CONSEIL	6 %
1. Comités	2,58 %
2. Appui-conseil	1,74 %
3. Missions statutaires	1,68 %
APPUI A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	14 %
1. Enquêtes finalisées	14 %
AUTRES ACTIVITES	16 %
1. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	7,68 %
2. Démarche qualité	8,32 %
TOTAL GENERAL	100 %

NB : Les pourcentages sont déterminés en fonction du nombre de missions

Principales activités



- Appui-conseil-coordination
- Inspection et Evaluation
- Audit interne
- Autres Activités
- Lutte contre la corruption

En 2023, l'audit interne représente plus de 50% des activités de l'IGF

En 2023, l'IGF a réalisé des missions dans 27 projets et programmes. Le nombre de missions par projet est présenté dans le tableau ci-après

N°	Projets cofinancés	Nombre de missions
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	3
2	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK Santé)	3
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	3
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)	2
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	3
6	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)	1
7	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)	3
8	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)	2
9	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds Additionnels (PREMU-FA)	3
10	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)	3
11	Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	3
12	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	3
13	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	3
14	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	3
15	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	2
16	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)	3
17	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	3

18	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResiP)	3
19	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	1
20	Programme GAVI RSS 2	3
21	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	2
22	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	3
23	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	3
24	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)	4
25	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)	4
26	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 (PA-COVID19)	2
27	Projet Régional de Cohésion sociale des Régions du golfe de Guinée - Côte d'Ivoire (COSO)	1
TOTAL GENERAL		72

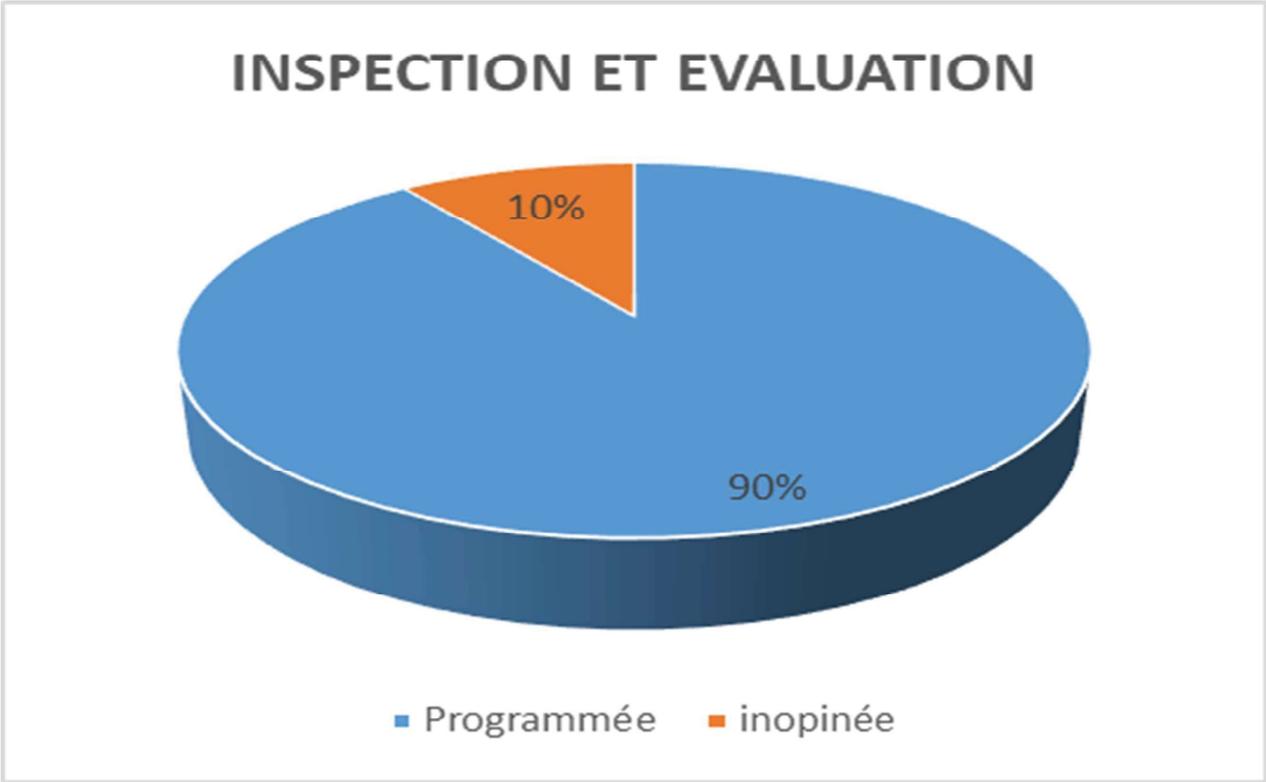
En outre, l'IGF a réalisé des travaux préparatoires sur un (1) projet à auditer en 2024. Le tableau ci-après récapitule les travaux réalisés :

N°	PROJET	ACTIVITÉS		
		Prise de connaissance	Cartographie des risques	Plan d'audit
1	Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurelle de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)	X		

II-2 INSPECTION ET ÉVALUATION

Les activités d'inspection et d'évaluation ont porté sur dix (10) missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	%
1. Missions programmées	90%
1.1 Mission de suivi de l'apurement des passifs validés	
1.2 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI)	
1.3 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)	
1.4 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME)	
1.5 Contrôle des opérations de la phase opérationnelle du Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	
1.6 Mission d'audit organisationnel et de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	
1.7 Mission d'audit organisationnel et de gestion du Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR)	
1.8 Mission d'audit organisationnel et de gestion de la Direction du Guichet Unique Du Ministère du Tourisme	
1.9 Mission d'audit de gestion des recettes de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.	
2. Missions inopinées	10 %
2.1 Audit des passifs de la fonction publique	
TOTAL GENERAL	100%



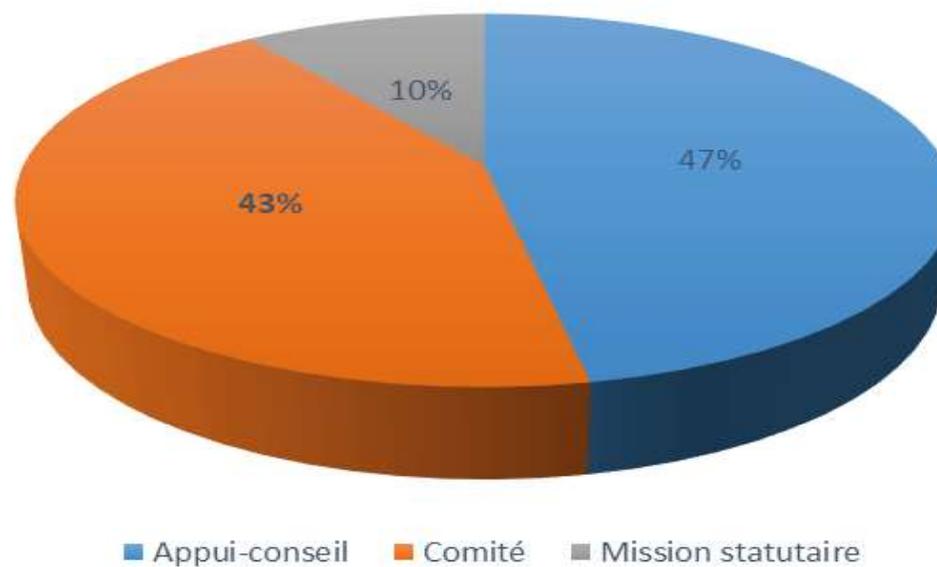
Les missions programmées de l'IGF représentent 90 % des activités d'inspection et d'évaluation et les missions inopinées 10 %.

II-3 APPUI-CONSEIL ET COORDINATION

Les sept (7) activités d'appui-conseil menées en 2023 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	%
1. Appui-conseil	47 %
1.1 Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP)	
1.2 Assistance aux structures du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour l'implémentation du cadre de référence du contrôle interne (CONAFIP)	
1.3 Participation aux travaux du comité d'audit des projets du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (Programmes nationaux de lutte contre le SIDA, le paludisme et la tuberculose)	
2. Comités	43 %
2.1 Comité paritaire Public/Privé de suivi des remboursements des crédits de TVA	
2.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection	
2.3 Comité d'identification des recettes de service	
3. Missions statutaires	10 %
Passations de service	
TOTAL GENERAL	100 %

APPUI-CONSEIL ET COORDINATION



Les activités d'appui conseil représentent 47 %, la participation aux travaux des comités 43 % et les missions statutaires 10 %.

II-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au titre de l'année 2023 ont porté sur :

- le traitement des plaintes et dénonciations ;
- la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

II-5 AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités portent sur le renforcement des capacités et la démarche qualité.

- Le renforcement des capacités :

Cette activité a été mise en œuvre à travers diverses formations portant sur les thématiques suivantes :

- la méthodologie de l'audit interne selon les normes internationales ;
- les composantes du référentiel COSO ;
- les fondamentaux et outils du contrôle interne ;
- l'audit des systèmes d'information ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- la rédaction administrative.

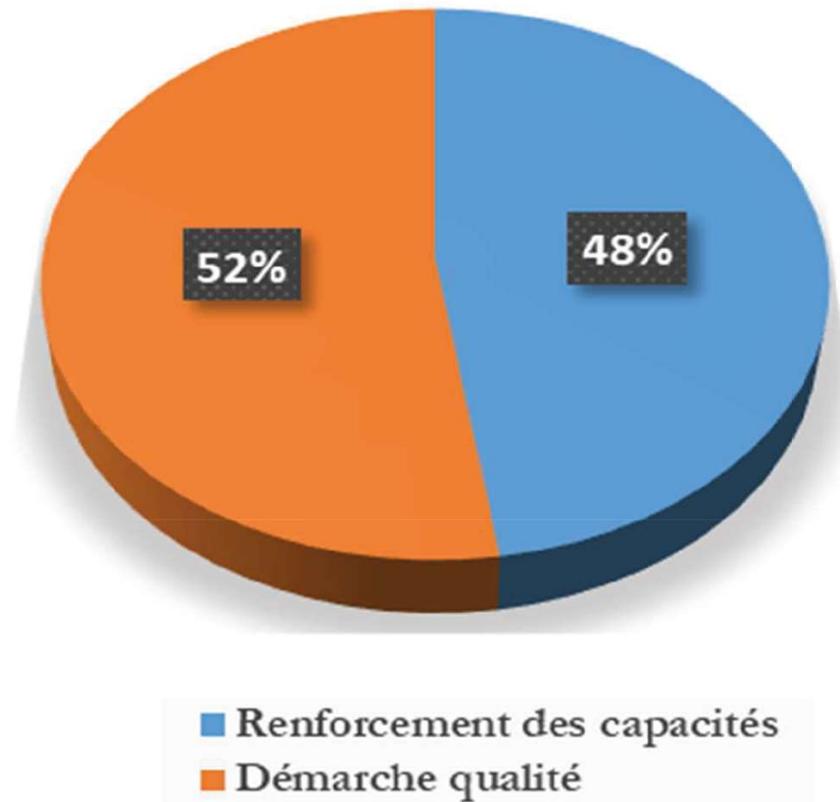
- La mise en œuvre de la démarche qualité de L'IGF :

Les activités 2023 ont notamment porté sur la revue de direction, les revues de processus et les audits qualités selon les exigences de la Norme ISO 9001 v 2015.

Ci-après, le tableau descriptif des autres activités présentées en termes de proportion :

AUTRES ACTIVITÉS	%
1. Renforcement des capacités	48 %
2. Démarche Qualité	52 %
TOTAL	100%

Autres activités



Le renforcement des capacités représente 48 % des activités et la démarche qualité 52%.

**FICHES SIGNALÉTIQUES
DES PRINCIPALES MISSIONS
RÉALISÉES EN 2023**

MISSIONS PROGRAMMÉES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
2	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
3	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
4	Programme de Gouvernance économique pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
5	Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences en santé (SPARK-Santé)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
6	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds additionnels (PREMU-FA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
7	Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
8	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
09	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
10	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
11	Projet d'Amélioration des Prestations dans les Services Educatifs (PAPSE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
12	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
13	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du programme.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
14	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
15	Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale (PAMOFOR)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
16	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
17	Projet d'Investissement Forestier (PIF)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
18	Programme de Gestion du Littoral Ouest Africain West Africa Coastal Areas Resilience Investment Project (WACA-ResiP)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
19	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
20	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
21	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapport de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
22	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Plan d'audit interne disponible	Réaliser les missions d'audit interne
23	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
24	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
25	Programme GAVI RSS 2	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
26	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19(PA-COVID19)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponibles	Réaliser les missions d'audit interne
27	Projet Régional de Cohésion sociale des Régions du golfe de Guinée - Côte d'Ivoire (COSO)	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre plus performants les processus de management des risques et de gouvernance du projet.	Rapports de mission disponible	Réaliser les missions d'audit interne

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Apurement des passifs de l'État	Apurer les passifs validés	Transmission des dossiers de 57 fournisseurs à la DAF du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour engagement d'un montant total de 6,92 milliards de francs CFA.	Opération d'apurement clôturée
2	Mission d'audit organisationnel et de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Améliorer le fonctionnement de l'OIPR.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
3	Mission d'audit organisationnel et de gestion du Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR)	Améliorer le fonctionnement du FDTR	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
4	Mission d'audit organisationnel et de gestion de la Direction du Guichet Unique Du Ministère du Tourisme	Améliorer le fonctionnement de la Direction du Guichet Unique Du Ministère du Tourisme	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
5	Mission d'audit de gestion des recettes de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Améliorer la gestion de la Direction des Services Vétérinaires du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations

MISSIONS PROGRAMMEES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
6	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
7	Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
8	Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
9	Fonds Spécial de Solidarité (FSS)	S'assurer de la gestion efficace des opérations de la phase opérationnelle.	Rapport de mission disponible	Suivre la mise en œuvre des recommandations
MISSIONS INOPINÉES				
10	Audit des passifs de la fonction publique	Déterminer le montant des passifs validés	Rapport de mission disponible	Suivre l'apurement des passifs validés

COMITES				
N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA. 	<p>766 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 175,12 milliards de FCFA et payés à hauteur de 142,15 milliards, soit un reste à payer de 32,97 milliards à fin 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implémenter le module de paiement au niveau du Régisseur dans SIGICI ; - Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ; - Fournir à l'IGF un code d'accès à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.
2	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du Ministère des Finances et du Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection des Ministères de l'Economie, des Finances et du Budget ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection. 	<p>En 2023, trois (3) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ont été réalisées sur les axes : Abidjan – Man, Abidjan – San Pedro et Abidjan – Bondoukou.</p> <p>Sur un total de 618 recommandations examinées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65% ont été mises en œuvre ; - 18% sont en cours d'exécution ; - 17% n'ont pas été exécutés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir le périmètre des missions d'évaluation du suivi de la mise en œuvre des recommandations - Former les structures de contrôle à la formulation de recommandations pertinentes - Engager les différentes hiérarchies impliquées dans la mise en œuvre des recommandations
3	Identification des recettes de service dans les départements ministériels	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les recettes de service dans les Ministères ; - S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> - validation du projet de loi portant livre de procédures des recettes non fiscales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les activités d'identification des recettes de service conformément au décret de création du comité ; - Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.

APPUI-CONSEIL				
N°	Dossiers	Principaux objectifs	Principaux résultats obtenus	Suite à donner
4	Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et évaluer la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques - Systématiser la pratique du contrôle et de l'audit interne au sein de l'administration publique - Professionnaliser les agents et les services de contrôle et d'audit internes 	<ul style="list-style-type: none"> - Neuf (9) formations approfondies en contrôle et audit internes dont deux (2) certifiantes, à savoir : l'audit des systèmes informatiques et le COSO 2013, ont été réalisées au profit des agents de l'IGF et des agents des administrations économiques et financières ; - Une quinzaine d'agents de l'IGF et des Sept (7) directions générales des administrations financières et économiques certifiés en COSO 2013. - Un voyage d'étude a été effectué à Paris par les responsables des services de contrôle et d'audit internes de l'IGF et des Sept (7) directions générales des administrations financières et économiques à l'effet de tirer avantage des expériences et des bonnes pratiques des structures publiques françaises en matière d'implémentation du contrôle et de l'audit internes, et le cas échéant se familiariser avec les outils et techniques pertinents pour la mise en œuvre efficace de la réforme des Finances Publiques au sein des Ministères. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des missions conjointes de contrôle et d'audit internes à l'effet d'évaluer l'appropriation par les agents des méthodes, techniques et outils acquis lors des formations réalisées en 2023 - Approfondir et élargir certaines formations, notamment la certification COSO 2013, la formation DPAI et l'audit des systèmes d'information.

III-4 APPUI À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Enquêtes sur les cas de plaintes et dénonciations de fraude, de corruption et infractions assimilées dans l'administration économique et financière	Traiter les plaintes, dénonciations et saisines de la hiérarchie pour des faits de corruption et d'infractions assimilées	<p>Au total, 23 dossiers d'enquêtes ont été ouverts en 2023. L'état d'avancement au 23 novembre 2023 est tel qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 21 dossiers finalisés ayant abouti aux conclusions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Deux (2) dossiers d'enquête portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières classés sans suite ; ☞ Deux (2) dossiers d'enquêtes portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières, achevés, mais classés sans suite car déjà traités par les services de douanes ; ☞ Neuf (9) dossiers d'enquête portant sur des dénonciations de transferts illicites de fonds hors Zone UEMOA achevés et transmis au pôle pénal économique et financier pour les suites à donner ; ☞ HUIT (8) dossiers d'enquête portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières achevés avec des recommandations de rappel de droits et de paiement d'amende formulées à l'encontre des entreprises mises en cause ; ☞ Deux (2) dossiers en cours de traitement. Ces enquêtes se poursuivront en 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les diligences nécessaires en vue de s'assurer du paiement des droits et taxes éludés ainsi que des amendes relativement aux dénonciations avérées de fraudes fiscales et douanières ; - Poursuivre et finaliser les deux (2) dossiers encore en cours de traitement.
2	Coopération nationale en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées	Participer à la mise en synergie des services de l'Etat impliqués dans la lutte contre la corruption, sous l'impulsion de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Contribution de l'IGF aux travaux relatifs à l'examen du cadre de mesure statistique élaboré par l'ONUDC et soumis à l'appréciation de tous les Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption ; ☞ Contribution au renseignement des différents questionnaires en la matière ; 	Poursuivre la participation aux travaux de mise en œuvre de la convention des Nations Unies contre la corruption.

N°	DOSSIERS	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
		Contribuer au renforcement de la coopération nationale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux rencontres internationales sous l'égide de l'ONUDC, sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ; <ul style="list-style-type: none"> ☞ Réunions intergouvernementales d'experts sur le recouvrement des avoirs, l'application de la convention et la coopération qui ont eu lieu à Vienne, en Autriche du 04 au 08 Septembre 2023 ; ☞ Participation à la COPS 10 à Atlanta, aux Etats Unis du 11 au 15 décembre 2023 ; ☞ Participation à l'atelier de validation du guide des actes de corruption et infractions assimilées organisé par la HABG à Yamoussoukro du 22 au 26 novembre 2023 ; ☞ Participation de l'IGF aux journées portes ouvertes initiées par la HABG les 7 et 8 décembre 2023, en commémoration des 20 ans de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption. ➤ Participation de l'IGF aux travaux (réunions) du mécanisme multi-acteurs de prévention et de lutte contre la corruption « sous l'angle des droits de l'Homme », mis en place par le Comité National des Droits de l'Homme (CNDH) ; et à l'atelier sur le renforcement des actions de prévention et lutte contre la corruption selon une approche basée sur les Droits Humains, le 12 avril 2023 à Yamoussoukro ; ➤ Participation de l'IGF à l'atelier de présentation du « B-READY », le nouvel indice d'évaluation du climat des affaires, organisé par la Banque Mondiale et le CEPICI les 20 et 21 novembre 2023 au Palm Club d'Abidjan. 	Poursuivre La coopération nationale

**RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES
PRINCIPALES ACTIVITÉS
RÉALISÉES EN 2023**

Le Gouvernement ivoirien en accord avec la Banque mondiale a décidé d'attribuer la fonction d'audit interne des projets financés et cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers à l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Cette décision s'est matérialisée à travers les textes ci-après :

- le Décret n° 2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) aux termes duquel la fonction d'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés est assurée par l'IGF ;
- l'Arrêté interministériel n° 106/MEF/MPMBPE du 20 février 2018 portant procédures et modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Finances aux projets et programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale.

Le nombre de projets audités par l'IGF est passé de vingt-cinq (25) en 2022 à vingt-sept (27) en 2023, à savoir :

N°	PROJETS COFINANCES
1	Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)
2	Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponses aux urgences Epidémiques (SPARK)
3	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)
4	Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC-PRICI)
5	Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)
6	Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC)
7	Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)
8	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'ouest (PHAS)
9	Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Fonds additionnels (PREMU-FA)
10	Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale de côte d'ivoire (PAMOFOR)

N°	PROJETS COFINANCES
11	Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)
12	Programme de gouvernance économique pour la délivrance des services de base aux citoyens (PAGDS)
13	Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)
14	Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)
15	Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)
16	Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)
17	Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)
18	Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-ResIP)
19	Projet d'Investissement Forestier (PIF)
20	Programme GAVI RSS 2
21	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)
22	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)
23	Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)
24	Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)
25	Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V)
26	Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 (PA-COVID19)
27	Projet Régional de Cohésion sociale des Régions du golfe de Guinée - Côte d'Ivoire (COSO)

Par ailleurs, l'IGF a effectué des travaux préparatoires sur un (1) nouveau projet, ci-après listé, qui vient enrichir le portefeuille de projets à auditer, faisant ainsi passer le nombre de projets à vingt-huit (28), à compter de l'exercice 2024.

28	Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour une Transformation Structurale de l'Economie Ivoirienne (PACA-CI)
----	---

IV-1.1 Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP)

• Présentation du projet

Le Projet Filets Sociaux Productifs est une initiative du Gouvernement ivoirien avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

Les filets sociaux sont des programmes de transferts monétaires contributifs ciblant des pauvres ou des individus vulnérables à la pauvreté.

L'objectif du projet est d'améliorer les revenus des populations pauvres ciblées dans des régions rurales et urbaines.

Le projet appuie la mise en place d'un système national de protection sociale efficace et durable capable d'atteindre un nombre important de bénéficiaires. Au cours de la mise en œuvre du projet, 127 000 ménages pauvres et vulnérables vivant en zones rurales (Centre, Nord et Ouest) et à Abidjan, bénéficieront de programmes de transferts sociaux monétaires appuyés par le financement de l'IDA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non pérennisation des acquis relatifs aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) et au fonctionnement des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)

- non-alignement du traitement des salaires d'agents impliqués dans le projet sur les dispositions de l'arrêté n°026/MEF/SEPMBPE du 19 janvier 2021 ;
- gestion non optimale des stocks ;
- absence de supervision des activités des bénéficiaires des transferts monétaires en zone rurale.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.2 Projet d'achat stratégique et d'harmonisation et de financements et des compétences en Santé (SPARK-SANTE)

• Présentation du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2021, la République de Côte d'Ivoire a signé le 19 avril 2019, deux accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (AID/IDA) du Groupe de la Banque mondiale et le Global Facility Financing (GFF).

En effet, ces accords consistent respectivement en l'octroi d'un prêt IDA de 200 millions de dollars USD et d'un don GFF d'un montant de 20 millions de dollars USD en vue de financer le Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences de santé (SPARK-Santé).

Ces financements font suite aux résultats encourageants obtenus dans le cadre du Projet de Renforcement du Système de Santé et de réponse aux urgences Epidémiques (PRSSE).

Ce projet dont l'objectif est d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé, s'articule autour des quatre (4) composantes ci-après :

- composante 1 : le passage à échelle de l'achat stratégique
- composante 2 : le renforcement du système de santé pour l'amélioration du système
- composante 3 : la gestion du projet
- composante 4 : contingence urgence et réponse aux épidémies(CERC)

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- archivage physique insuffisant ;
- retard dans le paiement des primes ;
- appel à soumissionner d'entreprises en cessation formelle d'activités ;
- absence de modalités de suivi des immobilisations ;
- choix de fournisseurs absent de la base de données ;
- absence d'agrément du ministère du tourisme pour les locations de véhicule.

• Perspectives

- clôture du projet



IV-1.3 Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD)

• Présentation du projet

Le Projet régional SWEDD « Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel » (en abrégé SWEDD ou SWEED) est un projet conçu autour d'une approche régionale et multisectorielle et vise à soutenir les efforts des Gouvernements de 9 pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés (le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Bénin, le Tchad, le Cameroun et la Guinée)

La Côte d'Ivoire, pays bénéficiaire, a obtenu un financement additionnel de 60 millions de dollars US de la Banque mondiale pour la poursuite des activités du projet jusqu'à fin 2024.

Le projet SWEDD Côte d'Ivoire s'articule autour de trois composantes à savoir :

- l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement de leurs capacités économiques et l'appui à l'amélioration du maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire ;
- le renforcement de l'accès des populations aux services de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infantile, et Nutritionnelle (SRMNIN) ;
- le développement des capacités d'analyse et de plaidoyer sur le dividende démographique au niveau national avec un volet régional.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non réalisation des activités d'appui pédagogique en mathématiques et en français dans les lycées bénéficiaires du projet ;
- non réalisation des missions de supervision au niveau local et central du sous projet éducation ;
- non-respect de la procédure de gestion des plaintes dans les lycées bénéficiaires du sous projet éducation ;
- non réalisation des missions de supervision des activités par l'équipe centrale projet du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- absence de cadre d'échanges et de concertations entre les acteurs des sous projets santé et éducation ;
- absence de contrat de prestations de service entre l'ONG AIMAS et les agents de santé communautaire des districts sanitaires de Daloa et de Bouaflé.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.4 Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (CC PRICI)

• Présentation du projet

L'évolution démographique, le déficit d'entretien des infrastructures existantes, le ralentissement de leur renouvellement ont entraîné une dégradation des infrastructures économiques et sociales de la Côte d'Ivoire.

Pour y remédier, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié plusieurs projets financés conjointement avec la Banque mondiale, à savoir :

- projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain Financement Additionnel (PREMU FA) ;
- projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS) ;
- projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA).

La coordination de ces projets a été confiée à la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI).

La CC-PRICI a pour rôle d'assurer la gestion fiduciaire, de coordonner et d'assister les projets dans la mise en œuvre de leurs activités.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de traçabilité des entrées et sorties des fournitures de bureau et consommables informatiques,
- entretien et réparation des véhicules en l'absence de devis ;
- commandes de fournitures de bureau sur la base d'un contrat expiré ;
- mauvaise comptabilisation de la ligne budgétaire dans le logiciel comptable TOMPRO ;
- émission de chèque à l'ordre de personne autre que le prestataire.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.

IV-1.5 **Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et Compétitivité Des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS)**

• **Présentation du projet**

Le Gouvernement ivoirien s'est engagé à poursuivre le Programme National de Développement Economique (PNDE) au travers du Plan National de Développement (PND) 2016-2021. Ce plan soutient plusieurs axes de développement notamment la réduction de la pauvreté, une meilleure redistribution des fruits de la croissance, l'amélioration des conditions de vie des populations notamment en milieu urbain.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des villes Secondaires (PIDUCAS) a été initié en Juin 2017.

Ce projet, cofinancé par la Banque mondiale, d'un coût total de 78 milliards de FCFA, a pour objectif de créer des conditions de compétitivité dans les villes ciblées à travers la mobilité urbaine améliorée, un revenu accru par des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des services administratifs de qualité fournis par les municipalités.

• **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-respect du planning prévisionnel des activités du programme d'entrepreneuriat ;

- non satisfaction de la totalité des besoins des lauréats ;
- insuffisances dans la convention entre l'ONG IECD et les lauréats du Concours de Plans d'affaires ;
- retard dans le reporting des activités de l'IECD ;
- absence de suivi des immobilisations mises à la disposition de l'IECD ;
- non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- non actualisation de la base de données des fournisseurs agréés du projet ;
- écarts importants entre les montants des marchés attribués et les montants des marchés inscrits au Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- maintien d'un prestataire en situation de cessation administrative ;
- archivage non exhaustif des dossiers de passation de marchés ;
- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs.

• **Perspectives**

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.6 Projet Emploi Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC).

• Présentation du projet

Le chômage des jeunes et la pauvreté croissante des populations font courir au pays des risques élevés de perturbations sociales. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien a inscrit la question de l'emploi des jeunes au nombre de ses priorités d'action en créant le Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences.

Le projet vise à améliorer les résultats sur le marché du travail des jeunes dans certaines régions de Côte d'Ivoire et renforcer le secteur de l'enseignement technique et la formation professionnelle. D'une durée de cinq ans (2022-2026), elle cible 119 000 jeunes pour un montant de 150 000 000 dollars USD.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-publication des plans de passation de marchés (PPM) au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- écarts importants entre les montants des marchés attribués et les montants des marchés inscrits au Plan de Passation de Marchés (PPM) et au Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) ;
- non-respect du principe d'égalité de traitement des candidats et soumissionnaires ;

- absence de PV signé par le comité de réception des biens ;
- absence de notification des résultats des demandes de cotation aux soumissionnaires non retenus pour certains marchés ;
- non-actualisation de la base de données des fournisseurs du PEJEDEC ;
- attribution de marché à des entreprises en cessation administrative ;
- non-respect des procédures de passation des marchés.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.7 Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)

• Présentation du projet

Le secteur éducation-formation en Côte d'Ivoire fait face à des difficultés multiformes, suite aux différentes crises qu'a connu le pays. Au nombre de ces difficultés, figurent la non-atteinte de la scolarisation primaire universelle comme souhaité par le pays.

En effet, la qualité de l'éducation de base est faible avec des résultats d'apprentissage peu honorables qui se traduisent par un faible niveau des acquis des élèves dans les disciplines fondamentales, un faible taux d'achèvement du cycle primaire et une disparité entre les sexes au niveau du taux d'achèvement.

En vue de relever ces défis, le Gouvernement ivoirien a mis en place le Projet d'Amélioration de la Prestation de Services Educatifs (PAPSE) dont l'objectif est de renforcer l'accès à l'éducation préscolaire et d'améliorer les résultats liés à l'apprentissage dans les écoles primaires bénéficiaires au sein des districts participants.

Ce projet, d'un coût total de 13,5 milliards de FCFA financé par la Banque mondiale, concerne six régions du nord de la Côte d'Ivoire, à savoir : la Bagoué, le Béré, le Bounkani, le Kabadougou, le Poro et le Tchologo.

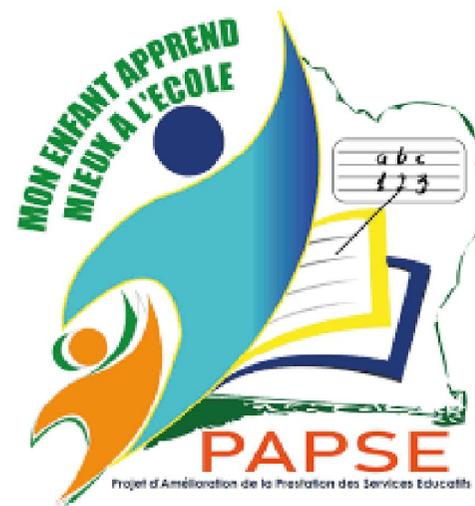
• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de date sur certaines demandes d'approvisionnement ;
- retard dans le paiement de certaines factures à prendre en charge sur la part de l'Etat.

• Perspectives

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture en 2023.



IV-1.8 Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS)

• Présentation du projet

Dans le cadre des réformes visant l'amélioration des rendements des systèmes statistiques nationaux, le Conseil d'Administration de l'Association Internationale de Développement (IDA) a approuvé, en date du 26 mars 2020, le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS).

Le PHAS a pour objectif de renforcer les Statistiques des pays africains participants et entités régionales en Afrique afin d'harmoniser, de produire, de diffuser, et d'améliorer l'utilisation des statistiques économiques et sociales de base.

Ce projet régional couvre sept (7) pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Ghana, Libéria, Sierra Leone et Togo) et deux (2) organismes régionaux (la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)).

Le PHAS Côte d'Ivoire est financé à hauteur de 32 141 893 000 FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence d'arrêté de nomination des membres du Comité National de Pilotage (CNP) et non-respect de la fréquence de tenue de ses sessions ordinaires ;
- absence d'arrêté de nomination des membres du Comité Technique (CT-PHAS) et non-respect de la fréquence de tenue de ses sessions ordinaires ;
- non-codification des immobilisations du projet ;
- non obtention de l'Avis de Non Objection (ANO) de la Banque mondiale sur le manuel de procédure de passation des marchés ;
- absence de fiche ou registre de réception de certaines des offres ou candidatures ;
- non-respect du délai d'exécution des marchés ;
- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.9 Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain-Financement Additionnel (PREMU-FA)

• Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien, en accord avec la Banque mondiale a mis en place le Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain - Financement Additionnel (PREMU-FA).

L'objectif de développement du PREMU-FA est d'améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement, d'accroître l'accès et la qualité des services d'eau et l'accès à l'assainissement dans les zones urbaines sélectionnées et de renforcer les capacités du Ministère de l'Hydraulique (MH), de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et de l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) dans la planification et la gestion financière des secteurs de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu urbain.

Les zones cibles du projet sont celles de Bingerville, d'Agboville, de Béoumi, de Korhogo, de Ferkessedougou, de Tiassalé, de N'Douci, de N'Zianouan, Dabou, Issia et localités environnantes, Songon et Niakara.

Le PREMU-FA est entièrement financé par la Banque Mondiale à hauteur de 88,2 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- retard dans la réalisation des études ;
- exécution des travaux par certains prestataires en l'absence d'avenant ;
- insuffisance d'informations clés au niveau des études en vue de la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres de travaux ;
- non-respect du délai d'exécution des travaux ;
- non-respect des normes de sécurité sur certains sites ;
- non-respect des échéances légales des cotisations fiscales et sociales.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.10 Projet d'Amélioration et de mise en œuvre de la politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR)

• Présentation du projet

Les litiges fonciers se sont multipliés depuis les années 90 du fait de la poussée démographique, mettant à mal la paix et la cohésion sociale.

Conscient des conflits répétés autour de la question foncière, et dans le but d'y remédier, l'Etat a adopté la Loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au foncier rural, modifiée par les Lois n° 2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013.

De même, le projet d'appui à l'amélioration et à la mise en œuvre de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ce projet d'un coût total de 54 160 000 de dollars USD est cofinancé par la Banque mondiale.

Le PAMOFOR est placé sous l'autorité de l'Agence du Foncier Rural (AFOR) qui en assure l'assistance, la coordination et la gestion financière.

Il a pour objectif de renforcer la capacité du gouvernement à mettre en œuvre le programme national de sécurisation foncière rurale ainsi que d'enregistrer les droits fonciers coutumiers dans les zones rurales.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-achèvement des travaux de construction de certains Bureaux Fonciers Ruraux (BFR) ;
- non-dotation de certains services déconcentrés en fournitures de bureau, consommables informatiques et mobiliers de bureau ;
- irrégularités dans le rattachement hiérarchique des Spécialistes Sauvegardes Environnementales et Sauvegardes Sociales ;
- non-rapprovisionnement des caisses de certaines représentations régionales de l'Agence Foncière Rurale ;
- retards dans la production des certificats fonciers et des contrats agraires par les opérateurs fonciers ;
- plans des parcelles non joints aux certificats fonciers remis aux titulaires ;
- non-publication des certificats fonciers au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) ;
- non-remise des contrats agraires à certaines parties signataires ;
- faible taux enregistré dans le cadre de la contractualisation foncière.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.11 Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA)

• Présentation du projet

La filière cajou en Côte d'Ivoire est une source d'approvisionnement de plus en plus importante sur le marché mondial et une source de revenu pour les producteurs locaux.

Cependant, elle n'est pas compétitive du fait de la faible transformation des noix de cajou.

Le Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde (PPCA) a donc été mis en place pour améliorer la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Le montant du financement global du projet est de 236,11 millions de dollar US dont 200 millions de dollar US au titre de financement IDA-IPF et 36,11 millions de dollar US représentant la contribution des bénéficiaires.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- subvention à Coûts Partagés (SCP) dans les dossiers de demandes d'appui ;
- difficultés de financement des demandeurs d'appui du guichet B par les banques locales ;

- non digitalisation des enregistrements des demandes des services de la réhabilitation des vergers et des plants greffés d'anacardier ;
- non fabrication d'un prototype d'équipement « motorisé » de ramassage adapté à la pomme et à la noix de cajou ;
- absence de matériel végétal (variétés d'anacardières naines) importé du Brésil dans la Banque de gènes d'anacardières de Côte d'Ivoire ;
- Insuffisance des essais en association culturale anacardier/ cultures vivrières ;
- absence de méthode de lutte intégrée contre les adventices et les plantes parasites ;
- absence de transfert de compétences sur l'utilisation des équipements du laboratoire d'analyse spectrale de l'ICRAF au Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA) ;
- absence d'un dispositif d'archivage de l'ensemble des résultats et acquis des différents axes de recherche du PNRA ;
- absence de tests et essais réalisés sur des sites uniques d'expérimentation par les différents axes de recherche du PNRA.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.12 Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des services de Base aux citoyens (PAGDS)

• Présentation du projet

L'amélioration des services de base en Côte d'Ivoire dans les secteurs de l'éducation, des routes et des services financiers constitue un défi important.

Face à ce défi, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 85 millions de dollars US pour le financement du Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des services de Base aux citoyens (PAGDS).

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et l'efficacité de la dépense publique pour la délivrance des services de base dans les secteurs clés.

Le projet est réalisé à travers un nouvel instrument de financement dénommé PforR (Programme pour les résultats).

• Principaux résultats

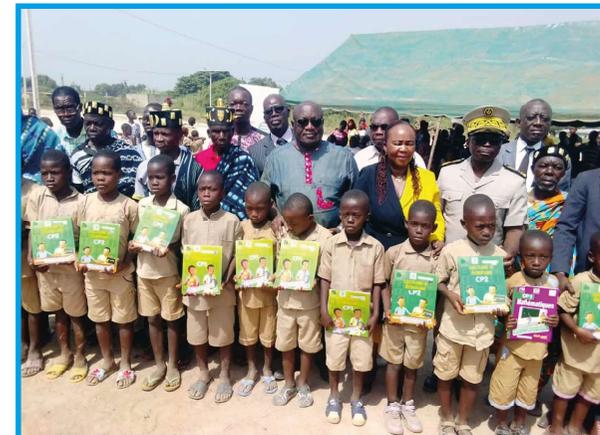
Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- difficultés de déploiement de la plateforme TresorPay / TresorMoney dans les ministères ;
- difficultés de mise en œuvre des recouvrements digitalisés des taxes municipales à partir de la plateforme TresorPay/ TresorMoney ;

- non distribution des équipements de la plateforme TresorPay/ TresorMoney à certains postes comptables ;
- non paramétrage des différentes natures de dépenses des postes comptables dans la plateforme TresorPay/ TresorMoney ;
- non-paiement des bourses des élèves et étudiants par certains postes comptables à partir de la plateforme TresorPay/ TresorMoney ;
- absence de transfert de compétences de l'Opérateur Technique à la DSI du Trésor Public sur la plateforme TresorPay/ TresorMoney ;
- inexistence de missions de suivi évaluation de la mise en œuvre de TresorPay / TresorMoney ;

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.13 Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)

• Présentation du projet

Le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) a été initié par le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale en vue de favoriser le développement urbain durable de l'agglomération du Grand Abidjan.

L'objectif du projet est d'améliorer la gestion urbaine, l'efficacité logistique, l'accessibilité au port, la mobilité urbaine dans l'agglomération du Grand Abidjan, et d'apporter une réponse immédiate à une crise ou une urgence.

Pour le financement de ce projet, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un crédit de 315 millions de dollars, complété par une contrepartie Etat de 15 millions de dollars et une contribution de 70 millions de dollars US attendu du secteur privé portant ainsi le coût total du projet à 400 millions de dollars US.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-respect des délais d'exécution des marchés ;
- absence de paraphes par les membres de la COJO sur certaines offres des soumissionnaires ;

- écart important entre le montant estimatif (inscrit au PPM) et montant réel du marché ;
- exécution des activités par l'ONG en l'absence d'avenant ;
- insuffisance dans la tenue des dossiers individuels de gestion des plaintes des sections 2 et 3 de la Y4.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès des projets.



IV-1.14 Projet de Solution Numérique pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'Agriculture (PSNDEA)

• Contexte

Le secteur agricole, important catalyseur de l'économie de la Côte d'Ivoire, représente 22% du PIB et plus de 75% des exportations. Cependant, il génère des revenus instables et sa faible productivité entrave la réduction de la pauvreté.

A cet effet, la Côte d'Ivoire a mis en place le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et tirer parti des plateformes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès au marché.

La Côte d'Ivoire a obtenu un prêt d'environ 37 milliards de FCFA de l'IDA pour le financement du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA).

• Résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de conseils agricoles sur la plateforme de services numériques ;

- insuffisance des publications sur la plateforme de services numériques ;
- non transmission de l'inventaire des immobilisations à la DPE,
- non réalisation de l'activité d'extension de la connectivité numérique dans les zones rurales ciblées ;
- non ouverture du compte séquestre pour le paiement des honoraires de l'audit externe de clôture du projet.

• Perspectives

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture en 2023.



IV-1.15 Projet d'Appui au Développement de L'Enseignement Supérieur (PADES)

• Présentation du projet

Le Gouvernement ivoirien a entrepris depuis 2012, des réformes au profit de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS).

En effet, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire connaît des difficultés liées au déficit d'infrastructures, à l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et la formation dispensée et à l'insuffisance d'autonomie de gestion des établissements.

Afin de pallier ces difficultés, le Gouvernement a approuvé le 22 mars 2019 l'accord de financement du crédit N°6383-CI, d'un montant de 100 millions de dollar US, conclu le 12 juillet 2019 entre la République de Côte d'Ivoire et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la création du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).

Ce projet vise d'une part, à améliorer la gestion de l'enseignement supérieur, la qualité et la pertinence des programmes et d'autre part, à augmenter le nombre d'inscriptions dans les filières professionnelles.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de « fiches de réalité de service fait » du contrôleur budgétaire ;
- comptabilisation groupée des opérations sans tenir compte du principe de séparation des exercices ;
- non-respect du plan de passation des marchés par le BCP-Emploi ;
- absence de création du comité d'évaluation du CDP-UFHB ;
- retard dans la mise en œuvre des activités ;
- absence de logiciel comptable et budgétaire.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.16 Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE)

• Présentation du projet

La République de Côte d'Ivoire a signé, le 16 février 2018, pour une période de cinq (05) ans, des accords de financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE), d'un coût global de 34,7 milliards de francs CFA dont 28,75 milliards de FCFA de l'IDA et 5,98 milliards de FCFA de don de PoN (Power of Nutrition).

L'objectif du projet est d'accroître la couverture des interventions en matière de nutrition et de développement de la petite enfance afin d'optimiser le développement physique, socio-émotionnel et cognitif dès les 1000 premiers jours de vie des jeunes enfants.

Les activités du PMNDPE ont démarré en novembre 2018 et le Projet intervient dans les 14 régions administratives situées au Nord, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Centre Ouest du pays.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-réalisation des activités de communication dans certains Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire (FRANC) ;

- non-utilisation de certains canaux de communication prévus dans le plan opérationnel ;
- non-respect du délai de préavis par certains agents démissionnaires.

• Perspectives

Le projet clôture en mars 2024 mais ses activités seront intégrées dans un nouveau programme intitulé Programme Santé, Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PSNDPE).

Ce nouveau programme résulte de la fusion des projets SPARK-SANTE et PMNDPE.



IV-1.17 Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)

• Présentation du projet

La Côte d'Ivoire a signé, le 29 décembre 2016 des Accords de Financement avec la Banque Africaine de Développement, la Coopération Japonaise (JICA) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue du financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), d'un coût global de 541 890 920 191 francs CFA.

Ce projet fait partie du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan réalisé et validé en 2014 par le Gouvernement ivoirien.

L'objectif général de ce projet, qui entraîne le déplacement de nombreuses personnes impactées, vise à améliorer le désenclavement des zones d'activités économiques, les conditions de vie des personnes et le renforcement des capacités de la gestion urbaine de la ville d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non concordance des niveaux d'avancement physique des travaux communiqués par les différents acteurs du projet de construction du 4ème pont ;

- absence d'avenant au marché de base permettant à la mission de contrôle de poursuivre efficacement ses prestations de contrôle et de surveillance des travaux de construction du 4ème pont ;
- non-respect des mesures ESSH (Environnement, Sécurité, Santé et Hygiène) par l'entreprise chargée des travaux de construction du 4ème pont ;
- retard dans l'exécution des prestations de certains marchés.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.18 Projet d'investissement pour la Résilience des Zones Côtières Ouest Africaines (WACA-ResiP)

• Présentation du projet

Le littoral de la Côte-d'Ivoire renferme des potentialités écologiques importantes. Ce qui lui confère un grand rôle dans le maintien de la diversité biologique au niveau régional. Cependant, il connaît actuellement diverses menaces d'ordre anthropique (la pollution, la destruction des mangroves, une démographie galopante et une surexploitation des ressources aquatiques) et naturel (l'érosion des plages, l'élévation du niveau de la mer, les marées de tempêtes).

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), cofinancé par la Banque Mondiale pour un coût total de 16,5 milliards de FCFA, a pour but d'aider les pays à harmoniser leur gestion des infrastructures et des ressources naturelles afin d'accroître leur résilience au changement climatique.

Il couvre la commune de Grand-Lahou située au sud sur le littoral à 170 km à l'ouest d'Abidjan.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-respect du délai d'exécution des contrats ;
- non-respect des délais contractuels de paiement des fournisseurs ;

- non prise de certains décrets en application de la loi du littoral relatifs aux activités du WACA ;
- non élaboration de l'Agenda 21, outil relatif à la prise en considération des risques côtiers dans la planification des activités de la commune de Grand-Lahou et des 04 villages cibles de la Sous-préfecture de Grand-Lahou ;
- non acquisition de certains lots d'équipements et logiciels pour les structures nationales de collecte de données topographiques et océanographiques ;
- non mise à disposition de certains lots d'équipements et logiciels acquis au profit des structures nationales de collecte de données hydrométéoclimatiques (SODEXAM, ONPC, PNRRC, CRO, ANDE, CIAPOL).

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.19 Projet d'Investissement Forestier (PIF)

• Contexte du Projet

En réponse aux enjeux de la déforestation, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) en juin 2011 afin de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques et pour restaurer son couvert forestier fortement dégradé. Les analyses statistiques montrent une régression des superficies forestières qui sont passées de 7,8 millions d'ha en 1986 à 3,4 millions d'ha en 2015 (FAO, 2016). Cette régression du couvert forestier s'est accentuée dans le secteur rural entre 1986 et 2000 et dans les forêts classées entre 2000 et 2015.

Pour faire face à ces défis et changer de paradigme, la Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie nationale REDD+, avec l'appui du Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) et de l'ONUREDD.

C'est dans ce cadre que le Projet d'Investissement Forestier (PIF) d'un coût de 24 millions de US dollars, financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) a été mis en place. Il a pour but de conserver et d'augmenter le stock forestier et d'améliorer l'accès des collectivités des zones ciblées aux ressources des revenus induits par la gestion durable des forêts.

Le PIF couvre les zones du Sud-Ouest, autour du Parc National de Taï (Cavally, Guemon, Nawa et San Pedro) et du Centre, dans l'ancienne boucle du cacao (Gbêkè, Moronou, N'Zi et Iffou).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- insuffisance du solde du compte séquestre ouvert à la BNI pour la prise en charge des honoraires d'audit de clôture.

• Perspectives

Le ministère de tutelle doit prendre le relais pour pérenniser les acquis du projet après sa clôture en 2023.



IV-1.20 Programme GAVI RSS 2

• Présentation du projet

L'accès limité aux vaccins pour les enfants des pays à faible revenu a conduit à la mise en place par le programme GAVI-Alliance, d'un système visant à l'élargissement de la couverture vaccinale et l'accès de ces enfants aux nouveaux vaccins.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- renforcer l'offre des services de vaccination en stratégie avancée et mobile y compris les postes avancés dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- renforcer la demande des services de vaccination dans les 29 districts sanitaires ciblés ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des données de vaccination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- renforcer les capacités de stockage des vaccins dans les 82 districts sanitaires ;
- renforcer la coordination et la gestion du programme RSS.

Le montant global du projet GAVI RSS pour la période 2017-2022 est de quinze (15) millions de dollar US soit sept milliards cinq cent millions de francs CFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-réalisation des activités de sensibilisation pour les vaccinations de routine par les enseignants, les leaders communautaires et religieux dans certains Districts Sanitaires ;
- insuffisance et délabrement des locaux abritant le personnel dans certains Districts Sanitaires ;
- retard dans la mise à disposition des ressources financières ainsi que dans le paiement des acteurs pour la réalisation des campagnes de vaccination et des activités de stratégies avancées ;
- non-communication des résultats de vaccination aux autorités administratives à la fin des campagnes de vaccination ;
- insuffisance dans les activités de stratégie avancée ;
- non-réalisation du dénombrement des cibles à vacciner dans certains Districts Sanitaires ;
- non-atteinte des indicateurs de vaccination dans certains Districts Sanitaires ;
- non-calcul de l'indicateur « équité : éducation des mères » dans les Districts Sanitaires
- insuffisance de moyens matériels et logistiques dans plusieurs Districts Sanitaires.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du programme.

IV-1.21 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

• Présentation du projet

Le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) est cofinancé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'OPEC Fund for International Development (OFID), l'Etat de Côte d'Ivoire et les bénéficiaires directs. Il a été mis en vigueur en mars 2018 et a pour but d'améliorer les activités après récolte, conditionnement, stockage, transformation et commercialisation dans les trois filières stratégiques : riz, légumes et mangue.

Le programme intervient dans cinq (5) régions administratives, à savoir : la Bagoué, le Poro, le Tchologo, le Hambol et le Gbêkê.

Le coût total du programme s'élève à 71,8 millions d'USD, soit 43,8 milliards de FCFA. Le prêt du FIDA s'élève à 37,4 millions d'USD, soit 22,8 milliards de FCFA et la part OFID s'élève à 20,0 millions d'USD, soit 12,2 milliards de FCFA. Les contributions du Gouvernement de Côte d'Ivoire sont chiffrées à 4,2 millions d'USD, soit 2,6 milliards de FCFA. Les bénéficiaires contribuent à hauteur de 10,2 millions d'USD, soit 6,2 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de comptable ;
- absence d'étiquettes et du logo du FIDA sur les immobilisations acquises sur les ressources du Programme ;
- non-diffusion des normes de qualité des produits agricoles auprès des acteurs des filières ;
- non-financement des activités de réhabilitation des pistes rurales ;
- retards dans la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre de la transformation et du conditionnement des produits agricoles ;
- non-financement des études pour la mise en place des Entreprises de Services et Organisations de Producteurs (ESOP) ;
- non-réalisation de certaines activités de valorisation des sous-produits et des déchets ;
- non mise en place d'une plateforme de numérisation des paiements des producteurs au sein des chaînes de valeur.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du programme.

IV-1.22 Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU)

• Présentation du projet

La Côte d'Ivoire est exposée aux catastrophes naturelles telles que les inondations et les glissements de terrain, qui sont exacerbés par les effets de l'urbanisation rapide et du changement climatique.

Outre les problèmes de gestion des eaux pluviales, les évacuations post-inondation ont clairement identifié les déchets solides comme l'un des facteurs les plus aggravants contribuant aux inondations récurrentes et dont la gestion représente un secteur clé pour faire face aux inondations urbaines.

Bien que les déficits des infrastructures de drainage et de gestion des déchets solides soient une des principales causes d'inondation, la situation est aggravée par le fait que les infrastructures actuelles ne fonctionnent pas correctement du fait de l'insuffisance d'entretien et de l'occupation des emprises.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) d'un coût total de 315 millions de dollars.

Ce projet qui vise à réduire la vulnérabilité aux inondations dans certaines zones urbaines et à améliorer la gestion des déchets solides, est mis en œuvre dans le District Autonome d'Abidjan et dans les villes secondaires ciblées :

Toumodi, Djébonoua, Yamoussoukro, Tiébissou, Bouaké, Korhogo, Sinématiali, Ferkessedougou, Ouangolodougou, Guiglo, Duékoué, Daloa, Grand-Bassam, Dabou, Sikensi et San Pedro.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-paiement des cotisations sociales dans les délais requis ;
- non-publication des plans de passation de marchés dans le bulletin officiel des marchés publics ;
- non-respect des délais de la date limite de dépôt et de la date d'ouverture des offres pour certains marchés ;
- non-respect des délais contractuels d'exécution des marchés ;
- non mise en place de la cellule d'exécution et du comité de suivi du Plan d'Action de Réinstallation (PAR);

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.23 Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA)

• Présentation du projet

La République de Côte d'Ivoire a signé des Accords de Financement avec l'Association Internationale de Développement (IDA) et l'Agence Française de Développement (AFD), pour la mise en œuvre du Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA).

L'objectif du projet est d'améliorer l'accessibilité aux opportunités économiques et sociales et d'accroître l'efficacité du système de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville et de ses lignes de rabattement à Abidjan.

Pour atteindre les objectifs, un dispositif institutionnel de mise en œuvre des activités du projet, comprenant l'Unité de Coordination (UC-PMUA), le Ministère des Transports (à travers la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation -DGTT-), le Comité de Suivi et de Pilotage et les Agences d'Exécution Spécialisées (AES) dont l'AGEROUTE, la SOTRA et l'opérateur privé qui exploitera le BRT, a été mis en place.

Les zones d'intervention du PMUA sont Yopougon, Attécoubé, Plateau, Adjamé, Cocody et Bingerville

Le coût du projet s'élève à 483 millions d'Euros (540 millions \$) soit environ 316,827 milliards de FCFA. La Banque mondiale, chef de file, finance le projet à hauteur de 175,14 milliards de FCFA et l'Agence Française de Développement (AFD) contribue à hauteur de 59,04 milliards de

FCFA. Un apport du secteur privé (contrat d'exploitation-maintenance en Partenariat Public-Privé -PPP-) est prévu à concurrence de 76,09 milliards de FCFA. La partie ivoirienne prendra en charge les coûts de réinstallation et les indemnités pour un montant total de 5,9 milliards de FCFA.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-libération de certains sites de l'emprise du BRT ;
- non-réalisation de certaines activités de sensibilisation des populations et des usagers sur les travaux de construction du corridor BRT ;
- retard dans la réalisation de certaines études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet Définitif liées aux travaux du corridor BRT ;
- non-démarrage des activités d'alphabétisation des acteurs du secteur informel des transports ;
- non-démarrage des formations des opérateurs du secteur informel des transports ;
- non mise en place des programmes de protection et de sécurité sociales pour les conducteurs et les entrepreneurs du secteur informel des transports publics.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.24 Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET)

• Présentation du projet

Pour faire face à l'employabilité en Côte d'Ivoire et rendre les entreprises plus compétitives en promouvant un modèle de développement inclusif, le Gouvernement et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 200 millions de dollars EU pour le financement du Projet des Chaines de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET).

Ce programme vise à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur soutenues par la banque et à accroître l'accès au financement pour les agriculteurs et les entreprises mal desservies et, en cas de crise ou d'urgence éligible, d'y apporter une réponse rapide et efficace.

L'exécution du projet PCCET s'étend sur une période de six ans (2021– 2027) et s'articule autour de cinq (5) composantes notamment :

- l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur soutenues ;
- l'amélioration de l'accès au financement dans les chaînes de valeur ;
- la réforme politique et renforcement institutionnel ;
- la gestion et coordination du projet ;
- l'intervention d'urgence conditionnelle (CERC).

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de déclaration et de paiement des cotisations au titre de Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- non mise à jour du manuel de procédures du projet suite au transfert de la gestion fiduciaire à l'Unité de Coordination du PCCET ;
- non-respect du délai de production des rapports d'activités trimestriels par certains Points Focaux ;
- retard dans la conception et l'implémentation du logiciel de suivi et évaluation du projet.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.25 Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V)

• Présentation du projet

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la transformation structurelle du sous-secteur vivrier, le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale ont signé un accord de prêt d'un montant de 295 millions de dollars EU pour le financement du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V).

Ce programme de développement vise d'une part, à lever les contraintes majeures à la croissance du secteur agroalimentaire et d'autre part, à stimuler le développement de chaînes de valeurs vivrières plus inclusives, résilientes et compétitives.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- incohérence du montant de salaire net entre la comptabilité et les données du livre de paie ;
- non comptabilisation et non-paiement des charges sociales et fiscales sur les salaires.
- comité National de Pilotage, Comité Technique de Suivi et Cellules Focales Techniques non fonctionnels ;
- exécution de prestations prévues par une convention arrivée à terme ;
- retard dans la mise en œuvre du système informatisé de suivi et évaluation (S&E) des activités du projet ;

- non-respect des délais contractuel d'exécution de certains marchés.

• Perspectives

- Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- Poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.



IV-1.26 Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID - 19 (PA COVID-19)

• Présentation du projet

Dans le cadre de son appui au Gouvernement Ivoirien en vue de faire face à la pandémie de la COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale a mobilisé des ressources par le biais, d'une part, de l'activation de la composante CERC du projet SPARK-Santé pour un montant de 40 millions USD, et d'autre part, du Programme Stratégique de Préparation et de Riposte à la COVID-19 (PSPR) à travers le financement du Projet d'Appui au Plan National de Riposte contre la COVID-19 pour un montant de 35 millions USD, dont la mise en vigueur s'est faite en mai 2020.

Face à la propagation de la pandémie de la COVID-19, la vaccination a été préconisée comme stratégie complémentaire pour endiguer le fléau. Aussi, la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays, s'est-elle inscrite dans l'initiative COVAX pour l'introduction dans le pays, dudit vaccin.

Le Gouvernement, soutenu par ses partenaires dont la Banque mondiale, a élaboré un plan national de déploiement des vaccins et de la vaccination contre la COVID-19 (PNDV) validé en février 2021. Pour soutenir ce plan, le pays a obtenu de la Banque mondiale, un financement additionnel de 100 millions USD, ayant pour objectifs d'assurer un accès abordable et équitable aux vaccins contre la COVID-19 et soutenir un déploiement efficace des vaccins en Côte d'Ivoire.

De plus, la révision de la couverture vaccinale contre la COVID-19 à 70 % de la population générale, et la nécessité

de fournir des doses de rappel à 35 % de cette même population, ont permis au pays d'obtenir un second financement additionnel ; il s'agit d'un cofinancement de la Banque mondiale et de la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (BAII) à hauteur, respectivement de 80 millions et 100 millions USD. La mise en vigueur s'est faite en juillet 2022 pour la partie Banque mondiale et en octobre 2022 pour la partie Banque Asiatique.

L'objectif du projet est de prévenir, de détecter, d'assurer une riposte face à la menace du COVID-19 et de renforcer le système national de préparation à la santé publique en Côte d'Ivoire.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- absence de mainlevée et d'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) dans la liasse des paiements directs ;
- écarts importants entre les montants des marchés attribués et les montants des marchés inscrits au Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- modification des quantités du marché n° CI-CEP-SPRP-304444-NC-RFQ sans consultation du Comité Interne de Marchés (CIM).

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-1.27 **Projet de Cohésion Sociale des Régions du nord du Golfe de Guinée (COSO)**

• **Présentation du projet**

Le terrorisme qui sévit dans les régions sahéliennes menace de plus en plus certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Afin de freiner l'entrée des populations nord du Golfe de Guinée, du fait de la paupérisation, dans les groupes armés présents dans le sahel, la Banque mondiale a signé un accord de prêt avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin et le Togo pour financer le Projet de Cohésion Sociale des Régions du nord du Golfe de Guinée (COSO).

L'objectif du projet, d'un montant de 134 millions d'euros pour la Côte d'Ivoire, est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du nord des pays du Golfe de Guinée exposées aux risques et effets de fragilité, conflit, violence et aux changements climatiques.

Les régions concernées par COSO sont au nombre de 10, à savoir : Bagoué, Tchologo, Gontougo, Boukani, Worodougou, Béré, Poro, Folon, Kabadougou, Bafing.

L'exécution du projet s'étend sur une période de cinq (5) ans (2022 – 2027) et s'articule autour des 5 composantes ci-après :

- composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés ;
- composante 2 : Renforcement des fondations et des capacités pour des communautés inclusives et résilientes ;
- composante 3 : Plateforme de coordination régionale et dialogue ;
- composante 4 : Gestion de projet ;
- composante 5 : Intervention d'urgence contingente.

• **Principaux résultats**

Les principaux constats relevés à l'issue des missions d'audit sont résumés comme suit :

- non-codification de certaines immobilisations ;
- justification partielle des avances des frais de missions ;
- absence de rapport de mission ;
- insuffisance de suivi des carnets de bord des véhicules du projet ;
- insuffisance de suivi des stocks de fournitures et consommables ;
- non-respect de l'arrêté 026 relativement à la prime de communication ;
- absence d'imputation budgétaire dans le contrat.

• **Perspectives**

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre les missions d'audit interne auprès du projet.

IV-2.1 Traitement des passifs audités**• Contexte**

Le Conseil des Ministres du 21 mars 2018 a adopté les conclusions des travaux d'audit des passifs de l'Etat et a décidé pour les 291,12 milliards de passifs validés à prendre en charge par l'Etat, le principe d'un apurement sans décote par titrisation sur cinq (5) années à compter de 2018.

En exécution de cette décision du Conseil des Ministres, la programmation financière du montant des passifs à apurer a été faite par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat en liaison avec le Ministère de l'Économie et des Finances.

L'instruction n°001 MEF/SEPMBPE/CAB du 13 Mai 2019 portant modalités d'exécution des dépenses relatives aux passifs de l'Etat audités et validés a été prise conjointement par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour encadrer le processus.

• Résultats

Une dotation budgétaire de vingt (20) milliards FCFA a été allouée pour l'apurement des passifs validés.

Sur cette base, en 2023, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a traité et transmis à la DAF du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) les dossiers de 57 fournisseurs pour engagement et paiement, à hauteur de 6,92 milliards de francs CFA.

• Perspectives

- répondre aux éventuelles réclamations des fournisseurs en les informant que le mandat de l'IGF a pris fin relativement aux passifs, objet du Conseil des Ministres du 21 mars 2018 ;
- Continuer à informer les fournisseurs, présentant de nouveaux dossiers de passifs, sur l'interdiction de constituer de nouveaux passifs édictés par la circulaire n°001/PM/2021 du 9 juillet 2021.



IV-2.2 Mission de contrôle du Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI COVID-19)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit, entre autres, par la création du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) à travers l'Ordonnance n° 2020-382 du 15 avril 2020.

Ce Fonds a pour mission principale d'apporter des appuis financiers aux acteurs du secteur informel impactés par la COVID-19.

Pour sa mise en œuvre, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel a été signé le 02 septembre 2020.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a conduit, du 14 février au 09 octobre 2023, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2022.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- modification de certains numéros de téléphone inscrits sur les listes transmises par les Equipes Projets Locales par le Secrétariat Exécutif sans consultation des Equipes projets Locales concernées ;
- absence de suivi régulier par le Secrétariat Exécutif du FASI des sommes non transférées aux bénéficiaires par les opérateurs de téléphonie mobile ;
- numéros d'étiquettes effacés ou illisibles sur certaines tablettes acquises par le FASI ;
- non comptabilisation des fonds à recevoir des opérateurs de téléphonie mobile au titre des transferts non effectués au profit des bénéficiaires du FASI.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.

IV-2.3 Mission de Contrôle du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19)

• Contexte

À l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement ivoirien a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises.

Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien financier aux grandes entreprises du secteur privé sur toute l'étendue du territoire national dont les activités ont été affectées négativement par la pandémie de la COVID-19.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a conduit, du 14 février au 09 octobre 2023, une mission de contrôle des opérations de la période de janvier à décembre 2022.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence de visite aux entreprises ayant déjà bénéficié des fonds pour connaître l'impact du fonds ou les difficultés rencontrées et l'appui à apporter ;
- difficultés pour la mise en œuvre de « l'outil garantie » comme solution de financement, du fait de la réticence des banques ;
- absence de convention SLA (accord de niveau de service - Service Level Agreement) entre le prestataire et le FSGE après l'acquisition du logiciel ;
- absence de mesures de sécurité sur la plateforme
- procédure de recouvrement inscrite dans le manuel de procédures pas adaptée au fonctionnement du FSGE

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.

IV-2.4 Mission de Contrôle du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19)

• Contexte

A l'instar des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire est touchée par la pandémie de la COVID-19 avec des répercussions négatives au plan socio-économique.

Pour atténuer les effets de cette pandémie, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire visant à soutenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Ce plan s'est traduit entre autres, par la création du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises en vue d'apporter un soutien financier aux PME, notamment :

- les Microentreprises ou Très Petites Entreprises (TPE) ;
- les Petites Entreprises (PE) ;
- les Moyennes Entreprises (ME).

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2020 au 22 juin 2020, le FSPME COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

L'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE fixant les modalités de fonctionnement définitif du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises a été signé le 02 septembre 2020. Cet arrêté a été modifié par l'Arrêté interministériel n°1004/MEF/MBPE/MPPME/ATSI du 19 novembre 2021 portant modification de l'Arrêté interministériel n°816/MEF/MPPME/MBPE du 02 septembre 2020

portant fonctionnement du Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises dénommé FSPM COVID-19.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non-désignation de la structure chargée de recouvrer les prêts pour lesquels toutes les actions de relance ont été menées sans succès ;
- non-conformité de la composition du Comité de Gestion aux textes suite à la dissolution de l'agence Côte d'Ivoire PME ;
- attestations de mise à jour CNPS produites par certaines entreprises soumissionnaires non valides ;
- non publication des rapports d'activités des mois de mai à décembre 2022 sur la plateforme Web.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds

IV-2.5 Mission de Contrôle du Fonds Spécial de Solidarité (FSS COVID-19)

• Contexte

La pandémie du covid-19 touche la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde avec des répercussions négatives sur sa population et sur son économie.

Pour atténuer son impact, le Gouvernement a élaboré un plan national de soutien économique, social et humanitaire qui s'est traduit entre autres, par la création du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité COVID-19. Ce fonds a pour mission principale d'apporter un soutien aux personnes affectées par la pandémie à coronavirus COVID-19.

Après la phase transitoire qui a couvert la période du 17 avril 2021 au 22 juin 2021 sur le Grand Abidjan, le FSS COVID-19 est entré dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, un arrêté fixant les modalités de fonctionnement définitif du FSS COVID-19 a été signé le 02 Septembre 2020 et modifié le 03 décembre 2021.

L'Inspection Générale des Finances chargée du contrôle a posteriori du Fonds Spécial de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire dénommé Fonds Spécial de Solidarité Covid-19 a conduit, du 07 février au 30 juin 2022, une mission de contrôle des opérations de la période de juillet à décembre 2021 du fonds.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non-réception des transferts monétaires par certains ménages vulnérables ;
- non-reversement par certains points de distribution de l'intégralité des sommes dues aux bénéficiaires ;
- ordres de virement non signés ou non cachetés par la BNI ;
- non-réalisation de l'inventaire physique des biens acquis par le Fonds.

• Perspectives

- suivre la mise en œuvre des recommandations formulées ;
- poursuivre le contrôle a posteriori des opérations du fonds.

IV-2.6 Mission d'audit organisationnel et de gestion de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

• Contexte

En Côte d'Ivoire, l'écosystème est confronté à une grande menace résultant de la dégradation de son couvert forestier, avec la perte d'environ 13 millions d'hectares de ce couvert, soit environ 89% de sa superficie initiale des années 60. La Côte d'Ivoire affiche, de ce fait, l'un des taux de déforestation les plus élevés en Afrique subsaharienne.

Cette menace n'épargne pas les aires protégées, à savoir : les parcs nationaux et les réserves.

Afin d'y faire face, le cadre juridique et institutionnel du secteur des parcs et réserves a été renforcé par la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

Aussi a-t-il été créé par décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), établissement public de type particulier qui a pour mission la gestion des parcs et réserves pour la conservation durable de l'écosystème naturel.

Pour mener à bien ses missions, l'OIPR bénéficie de ressources qui sont constituées essentiellement de subventions de l'Etat, de subventions d'organismes publics autres que l'Etat ou privés nationaux ou internationaux et de transferts de fondations.

Au regard de l'importance de cet établissement, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a inscrit, au titre de son programme d'activités de l'année 2023, une mission d'audit organisationnel et de gestion de l'OIPR portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- absence d'arrêté de nomination des membres du Conseil de Gestion représentant un département ministériel ;
- postes non pourvus dans certaines Directions de Zones ;
- Insuffisances dans la sécurisation et la conservation des armes ;
- non mise en place de la cellule de développement informatique et des services d'audit interne et de contrôle de gestion ;
- non-respect des délais d'exécution de certains marchés ;
- non-consolidation par la Direction Générale des états financiers relatifs aux financements des bailleurs produits par les Directions de Zone ;

• Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.7 Mission d'audit organisationnel et de gestion du Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR)

• Contexte

Le parc automobile ivoirien avec une moyenne d'âge de 20 ans, affecte la sécurité routière, la rentabilité des activités de transport et la préservation de l'environnement.

Pour pallier toutes ces difficultés, des mesures ont été prises en vue du renouvellement du parc automobile des entreprises de transport.

Ces mesures ont conduit à la création, d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR) par décret n° 2014-96 du 12 mars 2014.

Ce fonds est chargé :

- d'organiser les transporteurs en entreprise de transport en vue d'assurer leur éligibilité au crédit bancaire ;
- de structurer les crédits bancaires de manière à minimiser les risques d'impayés et à créer la confiance entre les institutions financières et les transporteurs ;
- de mobiliser des ressources et d'apporter des appuis financiers à toute action concourant au développement du transport routier ;
- de suivre les opérations de garantie du FDTR.

Au regard de l'importance des missions du FDTR, l'Inspection Générale des Finances a inscrit, au titre de son programme d'activités de l'année 2023, une mission d'audit organisationnel et de gestion du FDTR portant sur les exercices 2021 et 2022.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- nomination des Chefs de Départements par décision d'attente ou note de service ;
- insuffisance dans le service après-vente pour les véhicules de marque ASHOK LEYLAND ;
- non immatriculation de la quasi-totalité des véhicules du projet ASHOK LEYLAND ;
- non-respect des échéanciers de remboursements par les bénéficiaires du FDTR ;
- non détermination de la quote-part des ressources fiscales et parafiscales affectées du FDTR ;

• Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.8 Audit organisationnel et de gestion de la Direction du Guichet Unique du Ministère du Tourisme (DGUT)

• Contexte

Le secteur du tourisme est une composante essentielle de l'activité économique nationale, eu égard aux immenses potentialités qu'il représente en matière de création d'emplois.

Cependant, malgré le fort potentiel dont dispose la Côte d'Ivoire dans ce domaine, force est de constater que leur apport à l'économie est encore faible.

Pour y remédier, le Ministère du Tourisme et des loisirs a procédé à la création du Service du Guichet Unique (SGU) par décret N°2004-446 du 02 septembre 2004.

En 2021, pour redynamiser le secteur du tourisme, ce service a été érigé en Direction du Guichet Unique du Tourisme (DGUT) par décret n°2021-462 du 08 juillet 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

Elle a pour missions, notamment :

- d'étudier et de proposer des procédures simplifiées pour l'octroi des agréments, des autorisations et des licences d'exploitation des activités et professions du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;
- d'assister les opérateurs du secteur dans leur démarche administrative dans le cadre des activités des établissements de tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;

- de mettre à disposition des panneaux de classement et de délivrer les certificats de conformité.

Au regard de l'importance des missions de la Direction du Guichet Unique du Tourisme, l'Inspection Générale des Finances a inscrit, au titre de son programme d'activités de l'année 2023, une mission d'audit organisationnel et de gestion de la DGUT portant sur l'exercice 2022.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- non prise des arrêtés en application des décrets issus de la loi n°2014-139 portant Code du Tourisme ;
- absence de manuel de procédures à la DGUT ;
- irrégularités au niveau de la réception et de l'enregistrement des dossiers de demande ; d'actes d'exploitation des activités et professions du tourisme, de l'hôtellerie ;
- insuffisances dans le fonctionnement de la commission d'agrément des établissements du tourisme ;
- non matérialisation de la mise à disposition de panneaux de classement aux établissements de tourisme, d'hôtelleries et de loisirs ;
- Non délivrance des certificats de conformité aux établissements de tourisme, de l'hôtelleries et des loisirs ;

• Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-2.9 Audit de gestion des recettes de service de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

• Contexte

Les recettes de service sont des recettes non fiscales, qui désignent les recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt. Ce sont des recettes non contractuelles faisant partie des droits et frais administratifs versés par les usagers à l'Etat en contrepartie des prestations des administrations publiques.

Ces recettes sont encadrées juridiquement par la loi organique n°59-249 du 31 décembre 1959, remplacée par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions de la loi, il a été donné de constater un foisonnement de recettes de service dans certaines administrations créant un phénomène de mauvaise gouvernance et mettant en péril le principe de la gratuité du service public.

Aussi, un comité présidé par l'Inspection Générale des Finances a été créé par arrêté n°1023/MEF/DGTCP/RGF-CE du 07 octobre 2009, remplacé par le décret n°2013-763 du 08 novembre 2013. Il est chargé, notamment, de mener des investigations dans toute administration publique susceptible de détenir des recettes non fiscales, en vue de les identifier, de les inscrire dans un cadre légal et de s'assurer de leur bonne gestion.

Pour ce faire, le comité a effectué des missions dans plusieurs ministères dont le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, auprès duquel a été créé, une régie de recettes par arrêté n°653/MEF/DGCP/CE du 02 juillet 2008.

En vue de s'assurer de la bonne gestion de ces deniers publics et conformément à son programme d'activités 2023, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a conduit, du 04 mai au 28 août 2023, avec la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT), et la Recette Générale des Finances (RGF) une mission conjointe d'audit de gestion des recettes de service de la Direction des Services Vétérinaires.

• Principaux résultats

Les principaux constats relevés sont résumés comme suit :

- insuffisance de contrôle et d'inspection des Services Vétérinaires dans les surfaces de commercialisation et les lieux de restauration collective par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- activités de contrôle sanitaire aux frontières exercées par un service autre que la DSV ;
- absence de décret déterminant l'assiette, les taux et les modalités de gestion des redevances des activités vétérinaires ;
- perception des recettes de services de la DSV par des personnes non habilitées ;
- non versement des recettes de service de la DSV dans la régie de recettes auprès du MIRAH.

• Perspectives

Suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

IV-3.1 Suivi du remboursement des crédits de TVA

• Contexte

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement ivoirien accorde une attention particulière à la question du remboursement des crédits TVA.

Aussi, le Ministre de l'Economie et des Finances a-t-il matérialisé cette volonté gouvernementale par l'Arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des Remboursements des Crédits de TVA.

Ce Comité est une organisation paritaire secteur privé (patronat-CGECI) et l'administration économique et financière (Trésor, Impôts, Douane) sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances.

Les attributions dudit comité visent entre autres la célérité et la transparence dans le processus de remboursement des crédits de TVA en faveur des opérateurs économiques, au terme de l'article 2 dudit arrêté.

En vue de renforcer la transparence et la célérité dans le remboursement des crédits TVA, de nombreuses réformes ont été mises en œuvre par le Comité en liaison avec les structures techniques de la Douane et du Trésor, notamment la mise en place d'un applicatif de gestion intégré du remboursement des crédits TVA et l'instauration d'un nouveau mécanisme d'approvisionnement de la régie TVA depuis 2015.

• Résultats

Le suivi régulier du traitement et du paiement des dossiers par le comité TVA a permis d'enregistrer des améliorations notables dans le remboursement des crédits TVA : Les principaux résultats obtenus par le Comité sont récapitulés comme suit :

- 766 dossiers de demandes de remboursement reçus pour un montant total de 175,12 milliards et payés à hauteur de 142,15 milliards de FCFA, soit un reste à payer de 32,97 milliards à fin 2023 ;
- traitement des dossiers suivi en temps réel par les usagers à travers le portail mis en place sur le site de la DGI ;
- Remboursement des crédits selon la nouvelle procédure dématérialisée à travers l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) ;
- mise en œuvre du remboursement des crédits TVA par virement bancaire.

• Perspectives

- Analyser les causes de l'accumulation de restes à payer ;
- Améliorer les fonctionnalités du volet remboursement des crédits TVA du SIGICI en tenant compte des difficultés rencontrées dans son utilisation par les différents acteurs ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA ;
- Fournir à l'IGF un code d'accès à l'applicatif des remboursements des crédits de TVA.

IV-3.2 Comité de suivi des recommandations des services de contrôle

• Contexte

Le Comité de Suivi des recommandations est un cadre de concertation des services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, créé par Arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010, en vue de garantir à la hiérarchie et aux Partenaires Techniques et Financiers, les suites données aux missions de contrôle et d'inspection.

A cet effet, le Comité de Suivi des recommandations est chargé, entre autres, d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection, et de produire périodiquement à l'attention des Ministres chargés de l'Economie et des Finances (MEF), et du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE), ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers, des rapports de suivi de la mise en œuvre desdites recommandations.

En 2023, le Comité de suivi des recommandations a mené trois (3) missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées par les services de contrôle et d'inspection des Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Budget et des Entreprises Publiques, à savoir :

- l'axe Abidjan - Man, du 02 au 08 juillet 2023 ;
- l'axe Abidjan - San Pedro, du 20 au 26 août 2023 ;
- l'axe Abidjan - Bondoukou du 19 au 25 novembre 2023.

En effet, la reconduction des missions réalisées en 2022 sur lesdits axes, a été décidée par le Comité de Suivi des recommandations en raison des insuffisances dans la mise en œuvre des recommandations.

• Résultats

Les résultats obtenus à l'issue des trois missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations sont les suivants :

1- Axe ouest : Daloa et Man

- nombre total de recommandations évaluées : 221
- taux de recommandations mises en œuvre : 61%
- taux de recommandations en cours d'exécution : 15%
- taux de recommandations non exécutées : 24%

2- Axe sud-ouest : San Pedro et Gagnoa

- nombre total de recommandations évaluées : 249
- taux de recommandations mises en œuvre : 53 %
- taux de recommandations en cours d'exécution : 39%
- taux de recommandations non exécutées : 8%

3- Axe est : Abengourou, Agnibilékrou et Bondoukou

- nombre total de recommandations évaluées : 148
- taux de recommandations mises en œuvre : 81%
- taux de recommandations non exécutées : 18%
- taux de recommandations sans objet ou non applicables : 1%

• Perspectives

- élargir le périmètre des missions d'évaluation du suivi de la mise en œuvre des recommandations en incluant systématiquement les zones visitées l'année précédente à l'effet d'évaluer efficacement le suivi et la performance de mise en œuvre des recommandations et de porter un jugement pertinent sur l'efficacité des missions de contrôle et d'inspection;
- former les structures de contrôle à la formulation de recommandations pertinentes et engager les différentes hiérarchies impliquées dans la mise en œuvre des recommandations, au regard du taux élevé de recommandations non mise en œuvre et sans objet.

IV-3.3 Identification des recettes non fiscales dans les départements ministériels

• Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis 2007, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Les recettes non fiscales désignent des recettes de l'Etat autres que les recettes fiscales, douanières et d'emprunt.

A cet effet, un Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a été créé par le Décret n°2013-763 du 8 novembre 2013.

Il est chargé de mener des investigations dans toute administration publique et privée susceptible de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

Par ailleurs, il convient de noter que ces recettes sont encadrées juridiquement depuis 2014, par les articles 4 et 10 de la Loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois des finances.

Malgré ces dispositions, force est de constater que certaines administrations continuent de créer des recettes de service en dehors du cadre légal, créant ainsi une déperdition d'importantes ressources publiques.

• Résultats

Au cours de l'année 2023, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a appuyé les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) dans la réalisation de deux (02) missions, à savoir :

- audit organisationnel et de gestion de la Direction du Guichet Unique du Ministère du Tourisme (DGUT)
- audit de gestion des recettes de service de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

• Perspectives

- poursuivre l'identification des recettes de service et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les départements ministériels ;
- effectuer des missions d'audit dans les Directions Centrales des Ministères.

• Contexte

La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), créée par l'Arrêté n° 038/MEF/IGF du 17 février 2012 est la troisième division de l'Inspection Générale des Finances. C'est une unité opérationnelle chargée de combattre la corruption sous toutes ses formes par la prévention, le traitement des plaintes et dénonciations, la détection des actes de fraude et de corruption portant sur les ressources financières dont la gestion incombe aux Ministères en charge des Finances et du Budget.

La BLC est constituée de trois (3) sections (Prévention, Enquêtes et Renseignements) et est placée sous la responsabilité d'un Chef de Brigade, Inspecteur Général Adjoint des Finances. Elle comprend en outre des enquêteurs issus de l'administration économique et financière (cadres des douanes, des Impôts et du Budget) et des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) issus de la Gendarmerie et de la Police Nationale.

La BLC est saisie par voie hiérarchique ou à travers des plaintes et des dénonciations des usagers/clients de l'administration économique et financière. Elle peut également s'auto-saisir.

Le présent résumé synoptique s'articule autour des points suivants :

1. Principaux dossiers de la BLC,
2. Perspectives de la BLC.

• Principaux résultats

Au total, 23 dossiers d'enquêtes ont été ouverts en 2023.

21 dossiers finalisés ayant abouti aux conclusions suivantes :

- deux (2) dossiers d'enquêtes portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières classés sans suite ;
- deux (2) dossiers d'enquêtes portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières achevés mais classés sans suite car déjà traités par les services de douanes ;
- neuf (9) dossiers d'enquête portant sur des dénonciations de transferts illicites de fonds hors UEMOA achevés et transmis au pôle pénal économique et financier pour les suites à donner ;
- huit (8) dossiers d'enquêtes portant sur des dénonciations de fraudes fiscales et douanières achevés avec des recommandations de rappel de droits et de paiement d'amende formulées à l'encontre des entreprises mises en cause ;

Deux (2) dossiers en cours de traitement.

• Perspectives

- poursuivre les enquêtes sur les cas de dénonciations, des plaintes et des saisines de la hiérarchie ;
- poursuivre la collaboration avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- renforcer les capacités des enquêteurs de la BLC.

IV-5.1 Renforcement des capacités

Au cours de l'année 2023, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à seize (16) activités de renforcement des capacités en Côte d'Ivoire et en France sur les thèmes ci-après :

	THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
1	Formation sur la démarche de l'audit interne selon les normes internationales	Abidjan (Côte d'Ivoire)	08 au 09 février 2023	17 agents de l'IGF
2	Audit des systèmes d'information	Abidjan (Côte d'Ivoire)	27 au 31 mars 2023	11 agents issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)
3	Certification au COSO 2013	Abidjan (Côte d'Ivoire)	12 au 14 avril 2023	40 agents issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)
4	Formation des Directeurs Centraux du Ministère des Finances et du Budget sur le contrôle interne	Abidjan (Côte d'Ivoire)	24 au 25 mai 2023	15 Directeurs centraux issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)

	THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
5	Formation sur les composantes du COSO	Abidjan (Côte d'Ivoire)	02 au 03 mai 2023	15 agents de l'IGF
6		Abidjan (Côte d'Ivoire)	09 au 10 mai 2023	14 agents de l'IGF
7		Abidjan (Côte d'Ivoire)	31 au 1 ^{er} juin 2023	17 agents de l'IGF
8		Abidjan (Côte d'Ivoire)	26 au 27 juillet 2023	14 agents de l'IGF
9	Formation sur la boucle d'amélioration	Abidjan (Côte d'Ivoire)	03 au 04 juin 2023	17 agents DE l'IGF
10	Formation en rédaction administrative	Abidjan (Côte d'Ivoire)	05 au 14 juin 2023	60 agents de l'IGF
11	Formation des Sous Directeurs et des Chefs de service sur les fondamentaux et les outils du contrôle interne et l'élaboration de la cartographie des risques	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16 au 18 août 2023	80 agents issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)
12	Formation sur l'optimisation des fonctions de contrôle interne (formation des départements de contrôle interne)	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	21 au 23 août 2023	35 agents issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)

	THEMES	LIEU	DATE	BÉNÉFICIAIRES
13	Formation en audit ex DPAI (8 modules)	Abidjan (Côte d'Ivoire)	25 septembre au 20 décembre 2023	30 agents du Ministère du Budget et des Finances formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)
14	Formation en sécurité des systèmes d'information	Abidjan (Côte d'Ivoire)	09 au 13 octobre 2023	13 agents issus de l'IGF et des sept (7) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget formés (IGF, DGTCP, DGI, DGD, DGBF, DGE, DGMP, DGPE)
15	Formation en comptabilité et exploitation des états financiers des cadres et enquêteurs de la BLC	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	18 au 19 octobre	17 agents de l'IGF
16	Formation sur la réglementation des relations financières en matière de lutte contre la fraude, la corruption et les infractions assimilées	Abidjan (Côte d'Ivoire)	30 octobre au 02 novembre 2023	17 agents de l'IGF

IV-5.2 Démarche qualité de l'IGF

• Contexte

En vue d'améliorer continuellement la qualité de ses prestations, de mieux organiser et coordonner ses actions internes et externes, de redynamiser et d'accroître le rendement et l'efficacité de ses services, l'Inspection Générale des Finances (l'IGF) a décidé de se doter d'outils indispensables à la réalisation de ses missions, à savoir : le **Management de la Qualité**.

C'est ainsi que depuis 2017, l'IGF a obtenu la certification de son Système de Management de la Qualité à la norme ISO 9001 version 2015.

• Principaux Résultats

Les principaux résultats obtenus en 2023 se présentent comme suit :

- renouvellement de la certification de l'IGF à la Norme ISO 9001 V 2015 ;
- réalisation de la revue de Direction N°7 ;
- réalisation de 35 Revues de Processus ;
- réalisation de 12 audits qualité internes ;
- réalisation d'une séance de sensibilisation sur la démarche Qualité ;
- formation sur la compréhension des exigences de la norme ISO 9001v2015 ;
- formation sur la boucle d'amélioration.

• Perspectives

- réaliser l'audit de suivi de notre certification avec Bureau Veritas ;
- réaliser les audits qualité internes ;
- réaliser la revue de Direction N°8 ;
- réaliser les revues de processus ;
- réaliser la mise à jour des procédures ;

- finaliser l'enquête de satisfaction sur les engagements de services de l'IGF ;
- formation sur la gestion du changement ;
- formation sur la gestion des connaissances organisationnelles ;
- formation sur l'évaluation de la maturité des processus.

Ministère des Finances et du Budget

IGF
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

LES ENGAGEMENTS DE SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Pour la satisfaction de ses clients et partenaires, L'Inspection Générale des Finances garantit :

- 1 La facilité d'accès à l'IGF;
- 2 L'accès à l'information dans les limites des clauses de confidentialité conformément aux textes en vigueur;
- 3 La communication avec le public par la mise en place des outils modernes de communication (Boîte de suggestions, Site internet, Numéro vert, etc.);
- 4 Le respect des délais dans le traitement des dossiers;
- 5 Le respect des lois et règlements en vigueur et des droits individuels et collectifs dans la conduite de ses missions;
- 6 La transparence totale dans la conduite, le traitement, la rédaction des rapports et la restitution des résultats des dossiers traités dans les limites de la confidentialité;
- 7 La production d'un rapport contradictoire avant la diffusion de tout rapport définitif,
- 8 Des recommandations pertinentes, réalistes et applicables qui assurent une correction efficace ou une amélioration substantielle des dysfonctionnements;
- 9 La publication et la fluidité des informations avant, pendant et à la fin des missions selon un plan de communication préalable, respectant les niveaux d'accès et de confidentialité des dossiers;
- 10 Le traitement approprié des réclamations dans un délai de quinze (15) jours.

Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle Avenue A58 du Docteur Crozet
04 BP V 2876 Abidjan 04 - Tél : +225 27 20 22 51 56 / +225 27 20 21 60 16 / +225 27 20 21 20 00
Numéro vert : 800 00 380 - E-mail : info@igf.finances.gouv.ci - Site Web : www.igf.finances.gouv.ci

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

IV-5.3 Site internet de l'IGF

Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information, il est devenu indispensable pour toute administration de disposer d'un site internet en tant que vecteur de communication, à la fois vitrine, moyen d'informations et d'échanges.

Pour être en phase avec les tendances actuelles et s'adapter à sa cible, l'Inspection Générale des Finances a décidé de procéder à la refonte de son site internet.

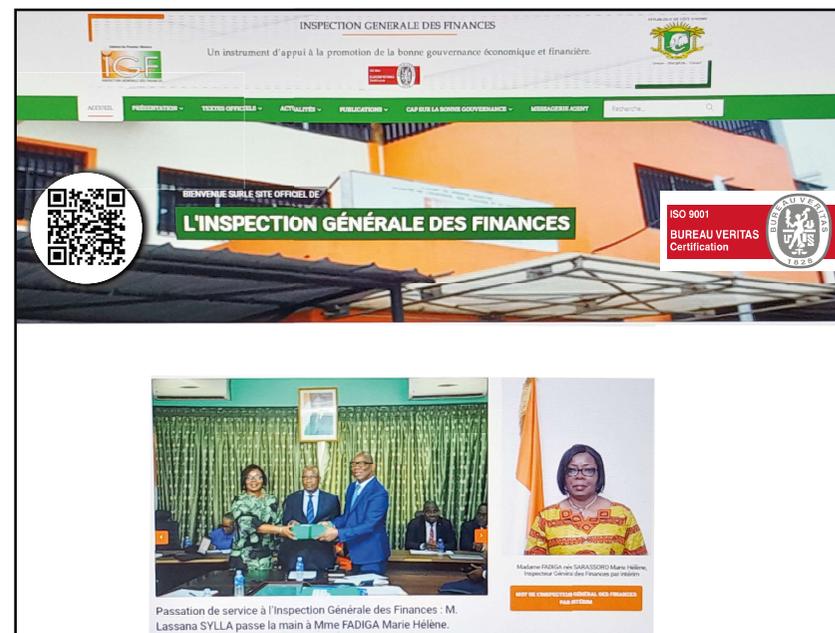
Cette refonte effectuée offre au site internet :

- une amélioration de sa visibilité grâce à un meilleur référencement dans les moteurs de recherches,
- Une adaptation de son affichage à tous les types de récepteurs (ordinateurs à grand écrans, ordinateurs portables, Smartphones et tablettes) en intégrant la technologie responsive design,
- une facilité d'utilisation et de maintenance,
- une conformité aux normes informatiques.

Par ailleurs, un onglet « dénoncer un agent » a été ajouté sur le site (Vos plaintes), permettant aux citoyens ou clients de dénoncer des comportements indéliques des agents de l'IGF.

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : www.igf.finances.gouv.ci avec pour adresse électronique info@igf.finances.gouv.ci.

Le numéro vert de l'Inspection Générale des Finances est le 800 00 380.



www.igf.finances.gouv.ci

PERSPECTIVES

En 2023, le volume d'activités de l'IGF a connu un accroissement par rapport à 2022 en raison de l'augmentation du nombre de missions d'audit interne des projets et programmes cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers de la Côte d'Ivoire et des enquêtes réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption.

En 2024, l'IGF doit poursuivre ses missions d'audit interne des projets et programmes et assurer la coordination de la mise en œuvre de certaines composantes du schéma directeur de la réforme des finances publiques dans le cadre du CONAFIP.



Numéro vert 800 00 380

LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE



LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE



LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE



LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE



LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE



LES ACTIVITES DE L'IGF EN IMAGE





Inspection Générale des Finances

**STRUCTURE D'APPUI
À LA LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION ET LES
INFRACTIONS ASSIMILÉES**

BUREAU VERITAS
Certification



Inspection Générale des Finances "IGF"

Site principal : Abidjan Plateau, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle,
Avenue A58 du Docteur Clozel, 04 BP 2876 Abidjan 04
www.igf.finances.gouv.ci

CÔTE D'IVOIRE

Il s'agit d'un certificat multi-sites, les sites supplémentaires sont répertoriés sur les pages suivantes

Standard ISO 9001:2015

Activités d'inspection, de contrôle, de vérification, d'audit et de conseil dans le cadre de la
bonne gouvernance économique et financière des structures étatiques sous tutelle économique et
financière et des programmes et projets : contrôle du bon fonctionnement des activités des services,
lutte contre la fraude, lutte contre la corruption, audit interne des programmes et projets.

Date de début du cycle de certification: **10 Juillet 2017**

Date d'expiration du cycle précédent: **09 Juillet 2020**

Date de l'audit de renouvellement de certification: **08 Avril 2020**

Date de début du cycle de certification/recertification: **31 Août 2020**

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat
expire le : 09 Juillet 2023

Certificat N° AFR.20.00238 Version: 1 Date de révision: 31 Août 2020

Signé par BVCI



UKAS Certificate Template multisite